



**RAPPORT ANNUEL
SUR LES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT**

EXERCICE 2008



بنك المغرب
بنك المغرب

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 3 |
| ACTIVITE DES SYSTEMES DE PAIEMENT AU MAROC | 5 |
| I. Système de Règlement Brut du Maroc | 7 |
| 1 - Règlement des ordres | 7 |
| 2 - Règlement des soldes des systèmes exogènes | 8 |
| 3 - Amélioration des services offerts | 9 |
| II. Système Interbancaire Marocain de Télécompensation | 11 |
| 1 - Part du SIMT dans les échanges interbancaires | 11 |
| 2 - Volumétrie traitée par le SIMT | 11 |
| 3 - Généralisation de l'échange électronique de la Lettre de Change Normalisée | 13 |
| III. Système de règlement/livraison | 15 |
| 1 - Les admissions de titres | 15 |
| 2 - L'évolution de la capitalisation | 18 |
| 3 - Les flux dénoués et l'administration des titres | 21 |
| IV. Système monétaire | 23 |
| 1 - Activité du CMI | 23 |
| 2 - Projets monétaires réalisés | 25 |
| MOYENS DE PAIEMENT | 27 |
| I. Monnaie Fiduciaire | 28 |
| 1 - Billets de banque | 30 |
| 2 - Monnaie divisionnaire | 31 |
| II. Monnaie scripturale | 33 |
| 1 - Opérations par chèques | 33 |
| 2 - Transferts par virements | 34 |
| 3 - Effets | 34 |
| 4 - Opérations par carte bancaire | 34 |

| | |
|---|-----------|
| SECURITE DES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT AU MAROC | 37 |
| I. Surveillance des systèmes de paiement | 40 |
| 1 - Convention multilatérale de surveillance des systèmes de paiement | 40 |
| 2 - Sécurisation du SIMT | 41 |
| II. Sécurité des moyens de paiement | 42 |
| 1 - Surveillance des moyens de paiement | 42 |
| 2 - Lutte contre le faux monnayage | 43 |
| 3 - Centrale des Incidents de Paiement | 43 |
| | |
| ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES | 49 |
| I. Actions de Bank Al-Maghrib | 51 |
| II. Système Interbancaire Marocain de Télécompensation | 51 |
| 1 - Réorganisation des structures internes | 51 |
| 2 - Création de l'identité visuelle de l'ASIMT | 51 |
| 3 - Nouveaux services offerts aux banques | 52 |
| III. Centre Monétique Interbancaire | 53 |
| | |
| ANNEXES | 55 |
| Statistiques | 57 |
| Centre Monétique Interbancaire | 57 |
| Système de Règlement Brut du Maroc | 59 |

INTRODUCTION

Les réformes entreprises au cours des dernières années, notamment celles qui ont permis d'asseoir les bases solides pour un fonctionnement efficient et sécurisé des systèmes de paiement, se sont poursuivies au cours de l'année 2008.

En effet, Bank Al-Maghrib a introduit ou finalisé plusieurs chantiers ayant trait à la modernisation des systèmes et moyens de paiement. L'approche partenariale, prônée à l'échelle internationale dans laquelle s'inscrit la Banque, constitue une garantie devant permettre aux systèmes de paiement nationaux de se conformer aux meilleurs standards en vue de contribuer à la stabilité du système financier et à l'efficacité de la conduite de la politique monétaire.

Pour ce faire, la Banque a travaillé en collaboration avec l'ensemble des gestionnaires des systèmes de paiement ou émetteurs de moyens de paiement, sur un ensemble de projets. Ces projets structurants constituent un des préalables importants pour hisser le Maroc au rang des plateformes financières régionales, à l'heure où la maturité et la solidité du système financier marocain ont fait leurs preuves dans un contexte financier international agité.

Dans ce cadre, l'année 2008 a connu un grand pas vers la finalisation du processus de dématérialisation des moyens de paiement scripturaux par la mise en production dans le SIMT, sur l'ensemble du territoire national, de la Lettre de Change Normalisée (LCN). Ce processus, qui sera achevé courant 2009 par le déploiement des avis de prélèvement, permettra de réduire les délais de recouvrement pour l'ensemble des valeurs, impactant de manière significative les opérateurs économiques.

Par ailleurs, avec la fermeture des chambres de compensation manuelle qui interviendra en 2009, le Système Interbancaire Marocain de Télécompensation deviendra le seul système de paiement de masse à l'exception de celui des cartes bancaires. Aussi, sur recommandation de Bank Al-Maghrib, l'ASIMT a entrepris les démarches pour la mise en place d'un mécanisme garantissant le règlement des opérations traitées par ce système.

Parallèlement, des réformes ont été entreprises au niveau des autres systèmes de paiement. Ces réformes portent notamment, sur la mise en conformité des systèmes monétiques aux normes internationales ainsi que sur la refonte du système de règlement/livraison qui permettra le dénouement en mode brut et en temps réel des transactions sur titres.

Les efforts de développement des systèmes de paiement ont été accompagnés par la signature d'une convention multilatérale, entre Bank Al-Maghrib et les gestionnaires des systèmes exogènes, définissant les modalités d'exercice de la mission de surveillance de la Banque qui lui est conférée par le législateur.

Outre les travaux visant la mise à niveau du cadre légal régissant les systèmes de paiement, Bank Al-Maghrib continuera, au cours de l'année prochaine, à œuvrer pour le parachèvement du processus de dématérialisation des échanges et l'élaboration d'une stratégie visant à promouvoir l'utilisation des moyens de paiement scripturaux.

بنك المغرب

CHAPITRE I

ACTIVITE DES SYSTEMES DE PAIEMENT AU MAROC

بنك المغرب

بنك المغرب

I. SYSTÈME DE RÈGLEMENT BRUT DU MAROC

Le système de Règlement Brut du Maroc (SRBM), qui constitue une infrastructure de paiement de base, permettant notamment les transferts interbancaires de gros montants en temps réel, permet le règlement des ordres de virement interbancaires et de clientèle ainsi que le déversement des soldes exogènes issus de Maroclear, du SIMT et du CMI.

Pour marquer l'importance grandissante de la volumétrie des systèmes exogènes dans les règlements du SRBM, il convient de noter que plus de 39% des valeurs traitées en 2008 ont concerné le règlement des soldes exogènes, contre seulement 17% en 2007.

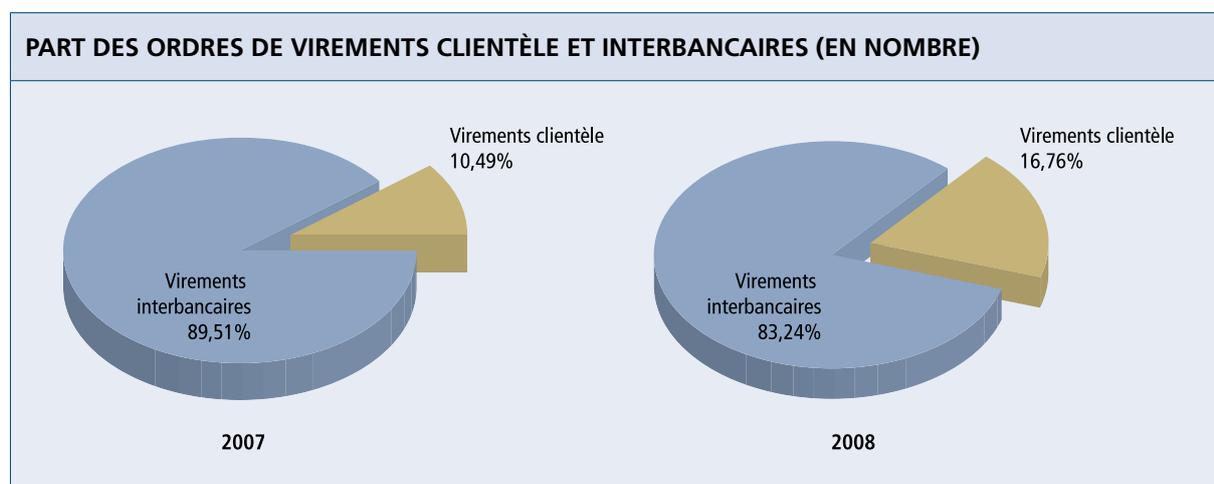
L'année 2008 a également consacré l'adhésion d'un nouveau sous participant, une société de bourse, portant ainsi le nombre des sous affiliés à 38 membres. Le nombre d'affiliés, participants directs, y compris Bank Al-Maghrif, s'est maintenu à 16.

1 - RÈGLEMENT DES ORDRES

Au terme de l'année 2008, le SRBM a procédé au traitement de 112 472 ordres de virements d'une valeur totale de 2 756 milliards de dirhams, en hausse de 6,5% par rapport à l'année 2007, imputable en partie à l'augmentation du nombre d'ordres de virement clientèle de plus de 41%. Les virements interbancaires ont, quant à eux, connu une légère baisse de moins de 1%.

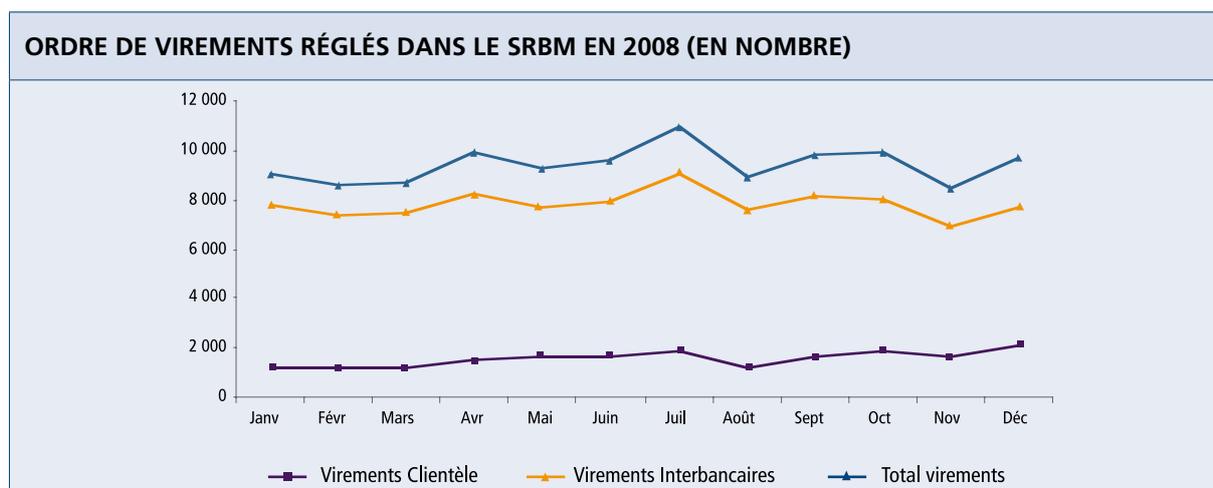
En valeur, les ordres de virement interbancaires et clientèle se sont accrus respectivement de 17% et 26%.

Ainsi, la part des opérations interbancaires, qui ont porté sur 93 625 opérations d'une valeur de 2 317 milliards de dirhams est revenue à un peu plus de 83% en 2008 contre 90% en 2007 et ce, aussi bien en valeur qu'en volume.



En dépit de l'augmentation du nombre d'ordres de virements clientèle, les virements interbancaires continuent de dominer largement les opérations de règlement dans le SRBM, tant en volume qu'en valeur.

Avec 18 847 opérations, représentant une valeur de 438 milliards de dirhams, la part des opérations de la clientèle a progressé de 6,3% par rapport à l'année précédente, représentant près de 17% des opérations traitées sur le SRBM en 2008.



Les valeurs moyennes des opérations interbancaires et celles de la clientèle ont porté respectivement sur 24,7 milliards de dirhams et 23,2 milliards de dirhams.

2 - RÈGLEMENT DES SOLDES DES SYSTÈMES EXOGÈNES

2.1 - Règlement des soldes de MAROCLEAR

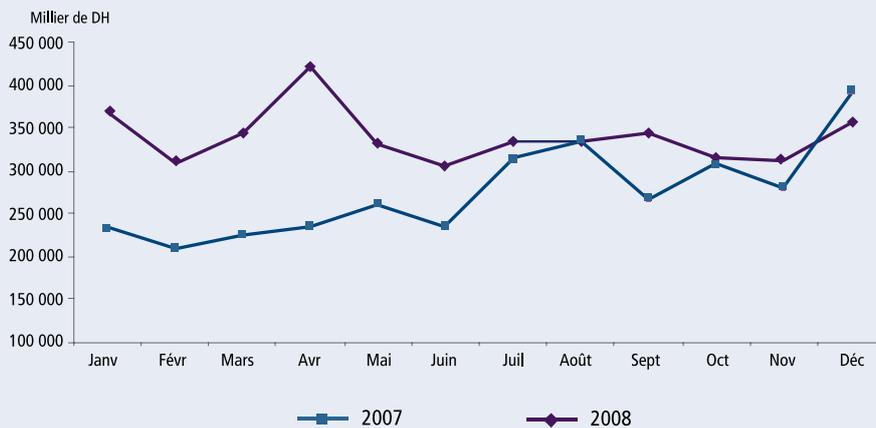
Maroclear, dépositaire central des valeurs mobilières, a déversé dans le SRBM un solde total de 1 239 milliards de dirhams au cours de l'année 2008, en hausse de près de 12% par rapport à 2007. Outre les opérations relatives au marché secondaire des valeurs du Trésor, cette hausse est imputable notamment à la progression des émissions du Trésor sur le marché monétaire et à celles des emprunts privés.

2.2 - Règlement des soldes du SIMT

Le système de compensation électronique ou Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (SIMT) a, pour sa part, déversé dans le SRBM, 501 milliards de dirhams, en augmentation de 18% par rapport à son niveau de 2007. Cette progression résulte notamment du déploiement généralisé de la lettre de change normalisée via le SIMT, qui a démarré en juin 2008, et dont le montant global s'est établi à plus de 142 milliards de dirhams.

SOLDES ISSUS DU SIMT ET RÉGLÉS DANS LE SRBM 2007/2008 (EN MONTANT)**2.3 - Règlement des soldes du CMI**

Le Centre Monétique Interbancaire (CMI) a déversé 4 milliards de dirhams dans le SRBM au cours de l'année 2008, soit une hausse de l'ordre de 19% par rapport à 2007. Cette progression s'explique essentiellement par la hausse des transactions aussi bien de paiement que de retrait effectuées par carte bancaire.

SOLDES ISSUS DU CMI ET RÉGLÉS DANS LE SRBM 2007/2008 (EN MONTANT)**3 - AMÉLIORATIONS DES SERVICES OFFERTS**

En vue de mieux répondre aux besoins des participants au Système, plusieurs actions ont été entreprises aussi bien sur le plan opérationnel que technique.

Ainsi, les procédures opérationnelles et les formulaires utilisés dans la gestion courante ont été actualisés afin de les adapter aux évolutions du SRBM.

De même, dans le cadre de l'amélioration de la qualité des services rendus, des outils de pilotage ont été déployés. Ces outils ont trait à la fois au suivi des réclamations et des actions d'amélioration réalisées ou prévues, et aux contrôles effectués dans le cadre de la surveillance de l'activité du SRBM. En outre, des enregistrements des non conformités et de leurs traitements ont été effectués au fil de l'eau, constituant une base de données appréciable de l'ensemble des actions correctives entreprises au titre de 2008.

En outre, de nouveaux indicateurs de performance retraçant l'activité ont été intégrés au tableau de bord afin de détecter tout dysfonctionnement pouvant altérer la qualité des services offerts par le SRBM.

Par ailleurs, dans un souci d'amélioration du fonctionnement et de la supervision du SRBM, des mises à jour des outils d'administration du système ont été effectuées et des tests du site de secours du SRBM ont été régulièrement réalisés avec succès.

Enfin, et dans le cadre de la modernisation du système de règlement/livraison en temps réel qui sera mis en place par MAROCLEAR, l'applicatif du SRBM devra être impacté par un certain nombre de changements ayant trait notamment aux aspects suivants :

- la gestion des sous comptes des sociétés de bourse pour intégrer le besoin de séparation de l'activité dépositaire de celle de négociation ;
- l'interrogation en temps réel des positions PONAs par Maroclear ;
- et le changement dans les flux de messages.

II. SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TÉLÉCOMPENSATION

Ce système permet d'assurer l'échange et la compensation automatisés des opérations de masse relatives à l'ensemble des moyens de paiement scripturaux, à l'exception des cartes bancaires.

1 - PART DU SIMT DANS LES ÉCHANGES INTERBANCAIRES

En 2008, 85% des volumes échangés et compensés sur l'ensemble des places du royaume ont transité par le SIMT, contre seulement 74% l'année précédente.

PART DU SIMT DANS LES ÉCHANGES INTERBANCAIRES PAR MOYEN DE PAIEMENT

(MILLIARDS MAD)

| | Echanges via le SIMT | Echanges manuels | Total des échanges | Part du SIMT |
|--------------|----------------------|------------------|--------------------|--------------|
| Chèques | 896 | 0 | 896 | 100% |
| Virements | 514 | 182 | 696 | 74% |
| Effets | 142 | 78 | 220 | 64% |
| Total | 1 552 | 260 | 1 812 | 85% |

En effet, les montants bruts des valeurs échangées à travers le SIMT ont porté sur 1 552 Milliards de dirhams sur un total de 1 812 Milliards de dirhams sur l'ensemble des places de compensation, en évolution de 16,3 % par rapport à 2007.

2 - VOLUMÉTRIE TRAITÉE PAR LE SIMT

2.1 - volume des opérations traitées

En 2008, le SIMT a traité 38,5 millions d'opérations interbancaires libellées en dirhams, enregistrant un accroissement de 30% par rapport à 2007. En valeur, les échanges se sont élevés à 1 552 milliards de dirhams, en progression de 32% d'une année à l'autre. Ces opérations ont concerné :

- 26,9 millions de chèques, pour une valeur totale de 896 milliards de dirhams, représentant la totalité des chèques compensés ;
- 10,4 millions de virements, pour une valeur de 514 milliards de dirhams, représentant 74% de la valeur totale des ordres ;
- 1,2 million de LCN, pour une valeur de 143 milliards de dirhams, soit 65% de la valeur totale des échanges d'effets.

En moyenne quotidienne, le SIMT a globalement traité près de 157 471 opérations (chèques, virements et LCN) pour une valeur moyenne de 6,3 milliards de dirhams.

EVOLUTION DES OPERATIONS TELÉCOMPENSÉES

| | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|--------|---------|---------|
| Nombre annuel (en millions d'opérations) | 9,1 | 10,8 | 15,1 | 18,4 | 29,6 | 38,5 |
| Nombre journalier moyen d'opérations traitées | 41 986 | 46 327 | 60 248 | 79 925 | 118 000 | 157 471 |
| Capitaux en milliard de MAD | 213 | 331 | 645 | 816 | 1 175 | 1 552 |
| Capitaux journaliers moyens en milliards de MAD | 1 | 1,1 | 2,6 | 3,6 | 4,7 | 6,3 |

Le système a connu des journées d'activité intense aussi bien en volume qu'en valeur qui ont concerné l'ensemble des moyens de paiement.

Ainsi, le 31 décembre, un pic en volume a été atteint avec la compensation de 354 859 opérations dont 176 084 chèques.

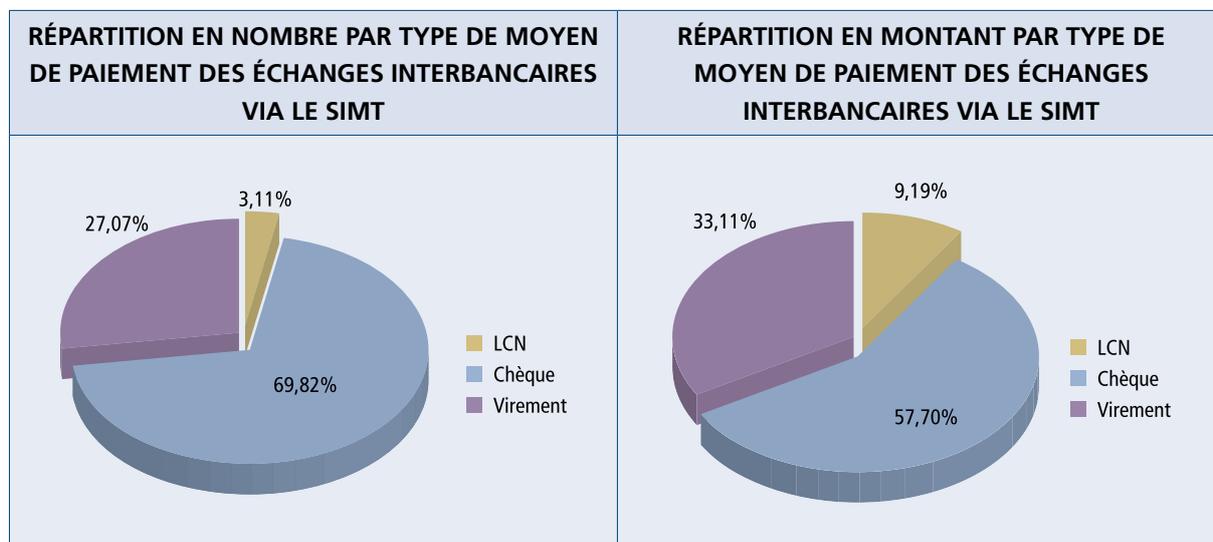
En valeur, le montant maximum a été atteint le 23 juillet avec 8,3 milliards de dirhams dont 7,8 milliards relevant de la compensation de LCN. Des montants maximums ont été atteints le 15 avril pour le chèque et le 31 décembre pour le virement, avec respectivement 9,6 milliards et 5 milliards de dirhams.

Concernant les échanges de virement, la pointe a eu lieu le 27 novembre avec la compensation de 160 720 opérations.

Pour les échanges de LCN, le nombre maximal a été atteint le 1^{er} décembre 2008 avec 42 614 LCN compensées.

2.2 - Structure des échanges interbancaires via le SIMT

La répartition des échanges interbancaires par type de moyen de paiement via le SIMT, fait ressortir l'importance du chèque avec près de 70% en nombre et 58% en valeur.



2.3 - Evolution du montant moyen unitaire des moyens de paiement échangés

Le montant moyen unitaire du chèque télécompensé au Maroc a augmenté de 25% sur une période de 5 ans, s'établissant à 33 260 dirhams en 2008.

En revanche, avec un montant moyen unitaire de 49 220 dirhams en 2008, le virement télécompensé a connu un recul de 69% par rapport à 2004. Cette baisse s'explique par l'avènement du SRBM qui a centralisé l'échange des ordres de virement de gros montants.

Le montant moyen unitaire de la LCN télécompensée s'élève à 118 920 dirhams en 2008.

(Milliers MAD)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------|--------|-------|-------|-------|--------|
| Chèques | 26,55 | 28,66 | 29,65 | 32,08 | 33,26 |
| Virements | 159,38 | 88,07 | 69,82 | 60,10 | 49,22 |
| LCN | - | - | - | - | 118,92 |

3 - GÉNÉRALISATION DE L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE LA LETTRE DE CHANGE NORMALISÉE (LCN)

La migration de la compensation manuelle vers le nouveau système automatisé basé sur l'échange des données électroniques et des images recto et verso des LCN a constitué un projet interbancaire structurant qui a nécessité l'implication étroite de nombreuses entités au sein de l'ensemble des établissements adhérents à l'ASIMT tels que l'organisation, les systèmes d'information et le traitement des valeurs.

Le chantier relatif à l'intégration de la LCN dans le SIMT, initié en 2007, a été réalisé en passant par différentes étapes réglementaires et conventionnelles.

3.1 - Normalisation de la Lettre de Change

La décision réglementaire N° D20/G/07 et la circulaire N° LC41/DOMC/07 de Bank Al-Maghrib ont défini les différentes caractéristiques techniques de la LCN, notamment l'intégration du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) sur les formulaires désormais établis et remis par la banque du tiré.

De même, la décision de la Direction Générale des Impôts n° 23/08 du 22 janvier 2008 a autorisé les banques à régler sur états les droits de timbre dus sur les lettres de change normalisées, lors de la délivrance des formules desdites valeurs à leur clientèle.

3.2 - Cadre procédural et conventionnel interbancaire

La mise en place de la Télécompensation et de l'échange dématérialisé de la LCN a nécessité l'application et l'observation stricte d'un cadre procédural avec la mise en place d'un manuel des procédures du non échange physique de la lettre de change normalisée. Ceci a permis d'assurer l'échange des fichiers informatiques des données des LCN, associé à ceux des images correspondantes scannées recto verso.

Par ailleurs, une convention interbancaire a été mise en place, avec pour double objectif de fixer les règles et principes généraux régissant les échanges et de définir les obligations et responsabilités des parties signataires de ladite convention.

3.3 - Mise en production nationale

Le non échange physique des LCN a été généralisé le 13 juin 2008 sur tout le territoire national. Ainsi, les données électroniques relatives à la Lettre de Change Normalisée, sont transmises via le système de Télécompensation, par la banque remettante à la banque domiciliataire, accompagnées de l'image scannée recto et verso de la LCN. Ce procédé innovant a permis le recouvrement de l'effet le lendemain de l'échéance, quel que soit le lieu de domiciliation, mettant ainsi fin à la notion de « lettre de change hors place » qui, en raison de l'acheminement physique de l'effet, exigeait plusieurs jours pour le règlement. Cette technique renforce davantage la crédibilité de la lettre de change et son utilisation dans les transactions commerciales.

III. SYSTÈME DE RÉGLEMENT/LIVRAISON

Ce système est géré par Maroclear, établissement créé en 1997 en tant que Dépositaire central des valeurs mobilières.

1 - LES ADMISSIONS DE TITRES

La valeur des titres admis à MAROCLEAR au cours l'année 2008 s'établit à 151,7 milliards de dirhams, soit une hausse de 27% par rapport à l'exercice précédent due notamment à la progression des volumes émis sur le marché primaire des bons du Trésor et à la progression significative des émissions d'emprunts privés. Cette hausse a ainsi compensé la forte baisse du nombre d'OPV et la capitalisation totale des actions introduites en bourse en 2008 en comparaison avec 2007.

ADMISSIONS 2007-2008

[En Millions de dirhams]

| Catégorie de valeur | 2007 | 2008 |
|---------------------|---------|---------|
| Actions | 60 609 | 55 601 |
| Bons du Trésor | 36 682 | 46 469 |
| Obligations | 3 265 | 13 300 |
| TCN | 18 503 | 34 819 |
| OPCVM | 34 | 21 |
| FPCT | - | 1 500 |
| TOTAL | 119 093 | 151 710 |

1.1 - Le compartiment Actions

Contrairement aux deux exercices précédents, marqués par un rythme de dix nouvelles introductions en bourse par an, les OPV enregistrées en 2008 accusent une baisse importante, tant en nombre d'opérations qu'en capitalisation.

En effet, la capitalisation des 5 nouvelles valeurs cotées admises en 2008 n'a atteint que 16,3 milliards de dirhams, soit la moitié des niveaux affichés un an auparavant (32,2 milliards de dirhams).

Parallèlement aux nouvelles introductions, 11 valeurs déjà inscrites à la cote ont fait l'objet d'augmentations de capital, pour une valeur globale de plus de 39,3 milliards de dirhams.

1.2 - Les bons du Trésor

Le montant global adjudgé sur le marché primaire des bons du Trésor en 2008 s'inscrit en hausse en comparaison avec l'exercice précédent. En effet, les émissions de BDT au cours de cette année ont atteint 46,5 milliards de dirhams, contre 36,7 milliards de dirhams seulement, en 2007 (+27%).

S'agissant des maturités, la tendance du Trésor, observée en 2007, à émettre quasi-exclusivement sur le court terme s'est confirmée cette année. A l'exception de quelques émissions sur 2 et 5 ans, les maturités à 13, 26 et 52 semaines concentrent 95 % des émissions.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU TRÉSOR DE 2008 PAR MATURITÉ

| Maturité | En millions de dirhams | Part (%) |
|-------------------------|------------------------|-------------|
| Court terme | 43 919 | 95 |
| Moyen terme (2 à 5 ans) | 2 550 | 5 |
| TOTAL | 46 469 | 100% |

A cet égard, le nombre de nouvelles lignes de BDT émises (53 lignes) a également été plus important que celui de 2007 (42 lignes). Ces lignes ont concentré près des deux tiers des volumes émis. Le reste des émissions a été réalisé par assimilation sur d'anciens gisements.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DU TRÉSOR DE 2008 NOUVELLES LIGNES / ASSIMILATIONS

| Nature | Nombre de lignes | En millions de dirhams |
|-------------------------------|------------------|------------------------|
| Emissions de nouvelles lignes | 53 | 28 909 |
| Emissions par assimilation | 12 | 17 560 |
| TOTAL | 65 | 46 469 |

1.3 - Les emprunts privés

Ce compartiment a affiché un dynamisme sans précédent au cours de l'année 2008. La diversité des émetteurs, le nombre d'émissions et les volumes émis sont en effet nettement supérieurs à ce qui est généralement constaté sur ce compartiment.

Comparé à l'exercice précédent, la valeur totale des emprunts privés émis en 2008 a augmenté de plus de 120% s'établissant à 48,1 milliards de dirhams, contre 21,8 milliards seulement en 2007.

Cette augmentation est imputable à la fois à la hausse des émissions d'emprunts obligataires et à la très forte progression des émissions de titres de créances négociables (TCN), particulièrement les certificats de dépôt.

LES EMPRUNTS PRIVÉS ADMIS 2007-2008

[En millions de dirhams]

| Catégorie | 2007 | 2008 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| Emprunts Obligataires | 3 265 | 13 300 |
| TCN | 18 503 | 34 819 |
| TOTAL | 21 768 | 48 119 |

Les emprunts obligataires

Le mouvement d'émission de cette catégorie de valeurs s'est nettement accéléré lors des derniers mois de 2008, particulièrement en décembre qui a concentré à lui seul plus de la moitié des émissions de l'année.

Ainsi, le nombre d'emprunts obligataires émis en 2008 a porté sur 26 nouvelles lignes (contre 12 seulement en 2007) correspondant à un montant total de 13,3 milliards de dirhams (contre 3,2 milliards en 2007). Il est à noter à cet égard que la majorité des émetteurs de ces emprunts privés ont opté pour la cotation d'une partie de leurs émissions.

Ainsi, 9 des 26 lignes émises en 2008 ont été cotées en bourse représentant en terme de capitaux, le quart des émissions de l'année, le reste ayant été émis sous forme d'obligations non cotées.

Les titres de créances négociables

A l'instar des emprunts obligataires, l'exercice 2008 a enregistré des émissions de TCN plus importantes que celles de l'exercice précédent, tant en nombre de lignes qu'en valeur.

En effet, avec 140 nouvelles lignes, les admissions de TCN s'établissent au total à 34,8 milliards de dirhams en 2008, soit une augmentation significative par rapport aux 18,5 milliards de dirhams de TCN admis en 2007.

LES ÉMISSIONS DE TCN 2007-2008

[En millions de dirhams]

| Catégorie | 2007 | 2008 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Billets de Trésorerie | 3 253 | 4 575 |
| Bons de Sociétés de Financement | 409 | 1 130 |
| Certificats de Dépôt | 14 841 | 29 114 |
| TOTAL | 18 503 | 34 819 |

La plus importante progression est à mettre à l'actif des certificats de dépôt qui continuent à représenter l'essentiel des TCN émis (près de 84% des volumes émis en 2008).

1.4 - Les OPCVM

21 nouveaux fonds ont été admis en 2008, ce qui représente un recul important par rapport aux 34 OPCVM initiés lors de l'exercice précédent. Il est à signaler à cet égard, l'entrée sur ce marché de deux nouvelles sociétés de gestion.

Les émissions d'OPCVM se répartissent respectivement à hauteur de 76% et 24% entre fonds «grand public» et fonds «dédiés». En matière de politique de placement, le tiers d'entre eux sont des fonds actions, le reste étant réparti entre fonds obligataires (29%), monétaires (19%), diversifiés (10%) et contractuels (9%).

1.5 - Les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT)

Les premiers FPCT ont été admis aux opérations de MAROCLEAR en 2002 et 2003. Il s'agissait de Credilog I (500 millions de dirhams) et Credilog II (1 milliard de dirhams), amortis respectivement à hauteur de 80 et 50% à fin 2008.

Durant cet exercice, il a été procédé à une nouvelle émission, le FPCT Credilog III, d'un montant total de 1,5 milliard de dirhams.

2 - L'ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION

La capitalisation boursière a enregistré en 2008 une baisse de plus de 14 milliards de dirhams s'établissant à 1 007,5 milliards de dirhams en dépit des évolutions positives affichées par la capitalisation des emprunts privés et celle des OPCVM.

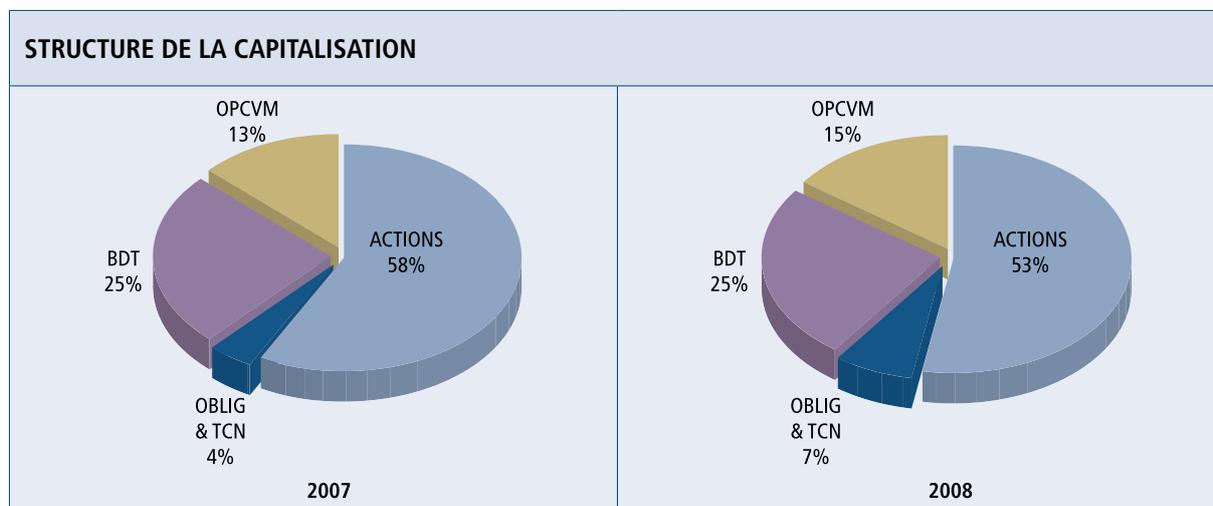
VENTILATION DE LA CAPITALISATION PAR CATÉGORIE DE VALEUR

[En Milliards de DH]

| Catégorie de valeur | 2007 | 2008 | Variation |
|---------------------|---------------|----------------|--------------|
| actions | 588,5 | 531,7 | -56,8 |
| obligations | 20,3 | 32,4 | 12,1 |
| bons du tresor | 259,6 | 252,7 | -6,9 |
| tcn | 18,3 | 32,8 | 14,5 |
| opcvm | 133,4 | 155,3 | 21,9 |
| FPCT | 1,5 | 2,6 | 1,1 |
| TOTAL | 1021,6 | 1 007,5 | -14,1 |

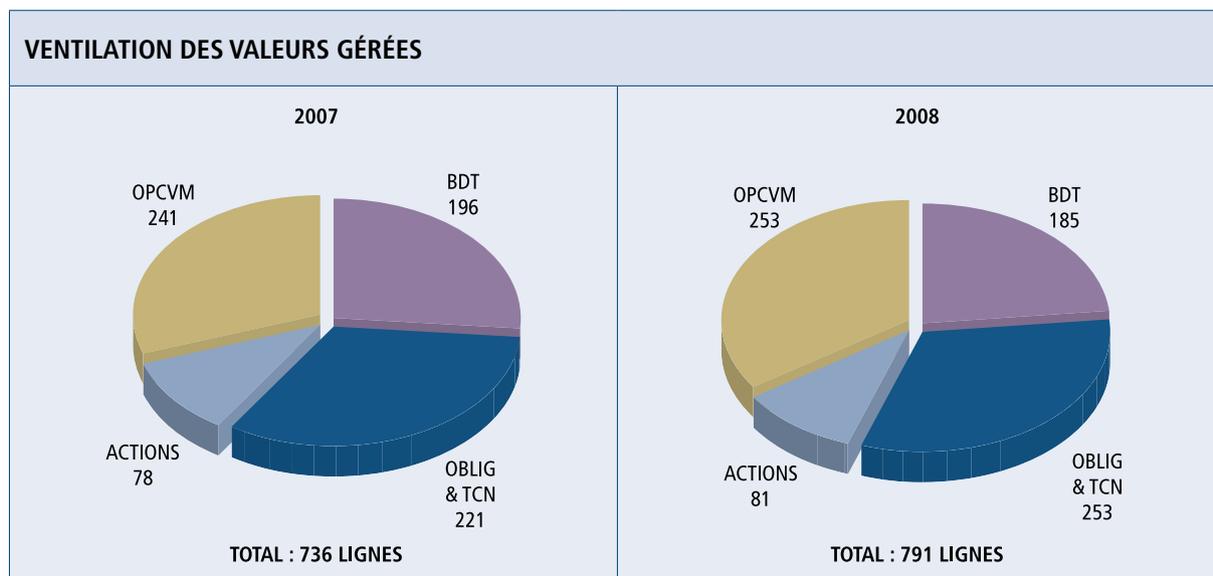
En effet, la diminution de l'encours des BDT de près de 7 milliards de dirhams s'est accompagnée d'une régression importante de la capitalisation boursière. Cette dernière trouve son origine dans la diminution tant en nombre qu'en valeur des introductions, combinée à la baisse quasi-généralisée des cours.

La structure de la capitalisation s'en trouve ainsi modifiée, avec une baisse sensible de la part des actions, qui passe à 53% de la capitalisation totale, contre 58% un an auparavant et ce, au profit de l'obligataire et des OPCVM.



Enfin, s'agissant du nombre de valeurs admises aux opérations de MAROCLEAR, hormis les BDT dont le nombre de lignes a légèrement baissé, les autres types de valeurs ont vu leur nombre augmenter, particulièrement les obligations et les TCN.

Au total, le nombre de valeurs admises à MAROCLEAR s'établit à fin 2008 à 791 lignes toutes catégories confondues, soit 54 valeurs de plus par rapport à fin 2007.



3 - LES FLUX DÉNOUÉS ET L'ADMINISTRATION DES TITRES

Les indicateurs ayant trait à cette activité sont globalement comparables à ceux de l'exercice précédent, aussi bien pour le nombre d'opérations traitées que pour les capitaux échangés et le poids de chaque filière.

Il a été constaté à cet égard :

- une légère augmentation de la moyenne quotidienne du nombre de mouvements comptabilisés (+4%) ;
- une baisse limitée de la moyenne quotidienne des montants correspondants à ces mouvements (-2%) ;
- une prédominance de la filière Bourse en terme de nombre d'opérations (90%), alors que la majorité des capitaux échangés reste liée à la filière de gré à gré (96%).

MOYENNES QUOTIDIENNES DES FLUX TRAITÉS

| | En nombre de mouvements | | En millions de dirhams | |
|----------------------|-------------------------|--------------|------------------------|---------------|
| | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 |
| Filière de gré à gré | 256 | 284 | 28 875 | 28 512 |
| Filière Bourse | 4 467 | 4 609 | 1 723 | 1 308 |
| Filière Franco | 163 | 212 | - | - |
| TOTAL | 4 886 | 5 105 | 30 598 | 29 820 |

3.1 - La filière de gré à gré

Cette filière, qui demeure essentiellement animée par le marché des bons du Trésor (90% des capitaux échangés), a enregistré un niveau d'activité comparable à celui de l'exercice précédent.

Toutefois, il est à noter que si le nombre d'opérations traitées sur le marché des bons du Trésor reste stable, la moyenne quotidienne des montants échangés a baissé en 2008 de près de 2 milliards de dirhams.

Cette baisse a été compensée en grande partie par les deux autres composantes de la filière de gré à gré, à savoir les souscriptions/rachats externes d'OPCVM et le marché secondaire des emprunts privés non cotés dont le nombre d'opérations et les volumes traités ont triplé.

MOYENNES QUOTIDIENNES DES FLUX TRAITÉS SUR LA FILIÈRE DE GRÉ À GRÉ

| | En nombre de mouvements | | En Millions de dirhams | |
|--------------------|-------------------------|------------|------------------------|---------------|
| | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 |
| Bons du Trésor | 236 | 238 | 27 506 | 25 569 |
| OPCVM | 10 | 15 | 762 | 1 123 |
| Autres Obligations | 10 | 31 | 607 | 1 820 |
| TOTAL | 256 | 284 | 28 875 | 28 512 |

3.2 - La filière bourse

Parallèlement à la baisse de la capitalisation boursière, le volume global échangé en bourse a également accusé un recul de 39% en 2008, s'affichant à 218 milliards de dirhams seulement, contre 360 milliards de dirhams en 2007.

Ainsi, la moyenne quotidienne des montants dénoués par MAROCLEAR en liaison avec cette filière a baissé s'établissant à 1,3 milliard de dirhams en 2008, contre 1,7 milliard un an auparavant, soit une baisse moyenne de près de 400 millions de dirhams par jour.

En terme de nombre de contrats de bourse, la volumétrie reste par contre relativement stable, le nombre d'Avis d'Opéré traités ayant même légèrement progressé, passant d'une moyenne de 3 907 par jour en 2007 à 3 945 en 2008.

3.3 - La filière Franco

Représentant une partie minime des mouvements dénoués par MAROCLEAR, le nombre d'opérations Franco reste en 2008 du même ordre de grandeur que celui de l'exercice précédent.

MOYENNES QUOTIDIENNES DES FLUX TRAITÉS SUR LA FILIÈRE FRANCO

[En nombre de mouvements]

| | 2007 | 2008 |
|---------------------|------------|------------|
| OST | 19 | 34 |
| OPCVM | 31 | 31 |
| Autres transferts | 65 | 133 |
| Ecritures Maroclear | 48 | 14 |
| TOTAL | 163 | 212 |

A noter que la rubrique la plus importante à ce niveau reste celle des «Autres transferts» correspondant principalement aux «Virements référencés» établis à l'occasion des négociations réalisées sur les valeurs exclusivement nominatives.

3.4 - L'administration des titres

A l'instar des exercices précédents, l'essentiel des opérations sur titres réalisées au cours de l'année 2008 concerne les paiements d'intérêts et les remboursements de principal. Les distributions de dividendes ont par ailleurs concerné 67 sociétés cotées, pour un montant total de plus de 18 milliards de dirhams.

NOMBRE D'OST EN 2007 ET 2008

| Nature | 2007 | 2008 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Païement d'intérêts | 517 | 514 |
| Remboursement de titres d'emprunts | 172 | 207 |
| Païement de dividendes | 58 | 70 |
| Détachement de droits | 4 | 7 |
| Assimilation | 1 | 4 |
| TOTAL | 752 | 802 |

IV. SYSTÈME MONÉTIQUE

L'activité du CMI en 2008 a concerné essentiellement le développement du paiement par carte bancaire domestique et la réalisation de différents projets monétiques.

1 - ACTIVITÉ DU CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE (CMI)

L'encours des cartes émises en 2008 s'est établi à 5 072 323 contre 4 264 334 en 2007, soit une augmentation de près de 19%.

| Année | Cartes Visa | Cartes MasterCard | Cartes cmi | Cartes Privatives | Total |
|-----------|-------------|-------------------|------------|-------------------|-----------|
| 2007 | 2 927 155 | 380 518 | 5 515 | 951 146 | 4 264 334 |
| 2008 | 3 478 308 | 444 352 | 29 341 | 1 120 322 | 5 072 323 |
| Variation | 18,83% | 16,78% | 432,02% | 17,79% | 18,95% |

Les cartes Visa demeurent prépondérantes avec près de 69% de part de marché contre près de 9% pour Mastercard et moins de 1% pour le CMI.

1.1 - Interopérabilité nationale GAB

Il s'agit des opérations de retraits GAB effectuées par les porteurs de cartes bancaires domestiques interopérables sur les GAB des banques consœurs. L'interopérabilité, dans ses deux volets, traitement des autorisations et de la compensation, est assurée par le CMI.

A cet égard, le parc GAB a atteint 3 629 unités à fin 2008 et couvre 236 localités selon la nomenclature de Bank Al-Maghrib. Les nouvelles installations réalisées en 2008 se sont élevées à 470 unités, permettant une extension du réseau GAB de 14,88% par rapport au 31 Décembre 2007.

Le nombre des cartes Visa, Mastercard et CMI émises par les banques marocaines s'est établi à près de 4 millions d'unités en 2008, marquant un accroissement de plus de 19% par rapport à fin 2007. Le ratio qui en découle est d'un GAB pour 1 090 porteurs en 2008 contre 1058 une année auparavant.

Par ailleurs, le nombre de retraits interopérables a atteint 8 856 100 opérations pour un montant global de 5 927 millions de dirhams.

1.2 - Acquisition Commerçants

Réalisations globales

L'année 2008 a été marquée par la réalisation d'un chiffre d'affaires monétique (volume d'acquisition) de 8 885 millions de dirhams contre 7 788 millions de dirhams en 2007 correspondant à un nombre de transactions de 9,5 millions contre 8,5 millions une année auparavant.

Ce chiffre d'affaires est ventilé en 53,4% pour la part touristique et 46,6% pour la part domestique :

- Volume touristique : 4 744 MDH, soit 2,8 millions de transactions, avec une progression de 5% par rapport à l'année précédente (un volume additionnel de 226 MDH et 0,2 million de transactions),
- Volume domestique : 4 141 MDH, soit 6,7 millions de transactions, avec une progression de 26,6% par rapport à l'année précédente (un volume additionnel de 871 MDH et 1,2 million de transactions).

Réalisations régionales

Toutes les régions ont enregistré une progression de leur volume global de paiements par cartes, sauf la région de Ouarzazate où le tourisme a particulièrement régressé en 2008.

Des régions comme Marrakech, Fès et Tanger ont enregistré une faible progression pour des raisons liées à la conjoncture internationale.

Réalisations par secteur d'activité

Les secteurs d'activité « Hôtels » et « Supermarchés » représentent 48% du total, suivis des secteurs « Restaurants » avec 10,7%, « Prêt-à-porter » avec 7,8%, « Bazars » avec 7,1% et enfin, le secteur « Stations de Services » qui draine 4,5% du volume global des paiements.

Ces 6 premiers secteurs d'activité concentrent 78% de l'activité « Acquisition Paiement » au Maroc.

Par ailleurs, le poids des secteurs d'activité dans le global diffère selon le type d'Acquisition Paiement domestique ou touristique :

- Acquisition domestique : le secteur « Supermarchés » concentre 44,7% des paiements, suivi des secteurs « Prêt-à-porter » avec 14,7%, « Restaurants » avec 11,7% et « Stations » avec 8,8%. Ces 4 premiers secteurs représentent 80% des paiements par cartes locales au Maroc. Le CMI continue d'accompagner de très près ces secteurs d'activité qui drainent le plus de porteurs de cartes bancaires.
- Acquisition touristique : le secteur « Hôtels » concentre 40,3% des paiements, suivi par les secteurs « Bazars » avec 13% et les secteurs « Restaurants » et « Supermarchés » avec respectivement 10% et 6,6%. Ces 4 premiers secteurs représentent près de 70% de l'acquisition Paiement par cartes étrangères au Maroc.

1.3 - Activité monétique « Banques »

Les retraits d'espèces continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par le biais des cartes bancaires. En effet, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint, en 2008, plus de 91,1 millions pour une valeur de 77,9 milliards de dirhams, contre 85,1 millions d'opérations pour une valeur de 71,8 milliards de dirhams en 2007. Parallèlement, le nombre de paiements par cartes s'est établi à 6,7 millions, correspondant à

une valeur de 4,1 milliards de dirhams, contre près de 5,7 millions d'opérations pour une valeur de 3,3 milliards de dirhams une année auparavant.

Les opérations effectuées à l'étranger par des détenteurs de cartes délivrées au Maroc, ont porté, quant à elles, sur 339 millions de dirhams (+33,2%) correspondant à un nombre de transactions de 134 499 en 2008.

Parallèlement, le nombre de retraits réalisés au Maroc par le biais de cartes étrangères a atteint 5,8 millions pour une valeur de 8,4 milliards de dirhams, en progression de 8,69% par rapport à 2007. Quant aux paiements effectués par ces cartes, au nombre de 2,8 millions, ils ont donné lieu à des règlements de 4,7 milliards de dirhams en 2008 (+4,82%).

2 - PROJETS MONÉTIQUES RÉALISÉS

2.1 - Migration des Membres Interbank

Ce projet technique qui a débuté en 2005 concerne la migration, au centre de traitement CMI, de l'ensemble de l'activité des prestations réalisées par le centre de traitement Interbank.

La première phase de ce projet a concerné la mise en place des interfaces domestiques directes entre les membres du groupement Interbank et le CMI, et la seconde phase a porté sur les interfaces internationales qui gèrent les flux relatifs à l'acceptation des cartes étrangères sur les GAB ainsi que les opérations des porteurs marocains à l'étranger.

A fin 2008, seule l'activité d'acceptation des cartes MasterCard étrangères sur les GAB de deux banques continue de transiter par Interbank.

2.2 - Mise en place de la norme PCI DSS

La norme PCI DSS a été instituée par l'ensemble des systèmes de paiement internationaux afin de contrecarrer la fraude au niveau international. L'impact sur le CMI, en tant qu'acquéreur unique au Maroc, a été important compte tenu des évolutions qui ont touché ses dispositifs techniques. A cet égard, le CMI a mis à niveau son infrastructure tant sur le plan du parc informatique que du réseau. Un premier audit, dont les résultats ont été jugés concluants, a été mené par un cabinet allemand agréé par les systèmes monétiques internationaux.

2.3 - Mise en place du plan de continuité de l'activité

Le CMI a mis en place un plan de continuité de l'activité monétique intégrant des procédures qui identifient les responsabilités et les obligations de chaque intervenant ; l'objectif étant de réduire au maximum l'indisponibilité du service monétique, en cas de survenance d'un incident majeur.

Parallèlement, un site de secours a été mis en place et comprend un serveur de back-up à chaud, des bureaux ainsi que du matériel informatique et de télécommunication.

2.4 - Elaboration d'une Etude stratégique de développement du CMI

L'étude porte sur la stratégie de développement du CMI pour la période allant de 2009 à 2013. Elle répond notamment à la recommandation formulée par Bank Al-Maghrib lors de la mission d'audit effectuée à la fin de l'année 2007.

Cette étude a permis d'identifier les axes stratégiques de développement qui s'articulent autour de :

- l'accroissement de l'activité, particulièrement dans son volet domestique par l'amélioration du paiement par cartes marocaines ;
- l'identification et l'évaluation de nouveaux canaux de paiement : Mobile Payment, Cash Back, Money Transfer.

CHAPITRE II

MOYENS DE PAIEMENT

بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

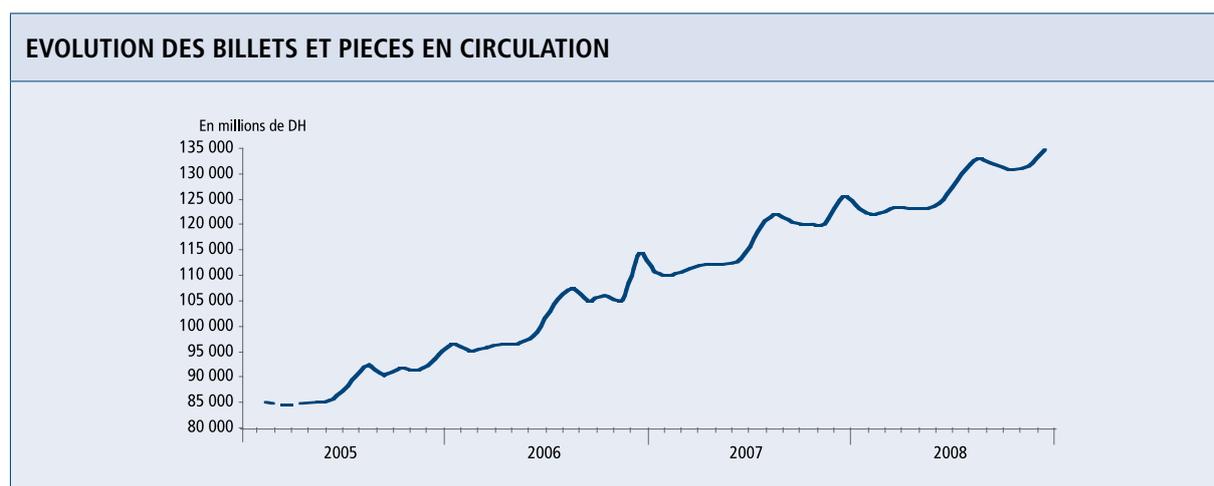
I. MONNAIE FIDUCIAIRE

A fin 2008, le montant total de la circulation fiduciaire s'est établi à 134,7 milliards de dirhams, affichant ainsi, une progression de 7,4% par rapport à fin décembre 2007, contre 9,9% enregistrée une année auparavant.

La part de la monnaie fiduciaire dans l'agrégat monétaire (M1) n'a pas connu d'évolution notable comparativement à l'année 2007, se maintenant à 28% du total des moyens de paiement. Sur une période de 20 ans, cette part a reculé de 10 points.

Comparativement à leurs niveaux de l'année précédente, le nombre de billets et pièces en circulation relevé à fin décembre 2008, a enregistré des augmentations respectives de 7,4% et de 7,2%.

Le nombre de billets et pièces en circulation, par habitant, a été respectivement de 29 et 59.



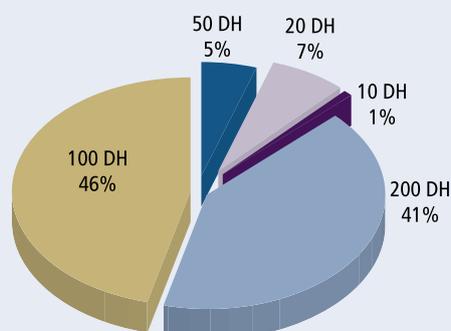
Durant l'année 2008, Bank Al-Maghrib a procédé au retrait de 325 millions de billets qui ne remplissaient plus les conditions requises de remise en circulation. Cette opération qui s'est inscrite dans le cadre de l'amélioration de la qualité des billets détenus par les opérateurs économiques nationaux, a été accompagnée par l'approvisionnement de l'économie en billets neufs et en billets recyclés dans des proportions presque équivalentes et ce, à l'instar de l'année 2007.

(En millions de dirhams)

| ANNEE | CIRCULATION FIDUCIAIRE | AGREGAT M1 | MASSE MONETAIRE M3 | PIB COURANT | (CF/M1) | (CF/M3) | (CF/PIB) |
|-------|------------------------|------------|--------------------|-------------|---------|---------|----------|
| 1987 | 20,92 | 54,72 | 77,1 | 155,99 | 38% | 27% | 13% |
| 1988 | 22,92 | 62,25 | 88,69 | 182,38 | 37% | 26% | 13% |
| 1989 | 25,82 | 69,27 | 100,03 | 191,39 | 37% | 26% | 13% |
| 1990 | 30,84 | 82,66 | 119,03 | 212,51 | 37% | 26% | 15% |
| 1991 | 35,63 | 94,62 | 139,86 | 241,35 | 38% | 25% | 15% |
| 1992 | 37,07 | 100,68 | 153,06 | 244,04 | 37% | 24% | 15% |
| 1993 | 38,71 | 105,79 | 165,72 | 250,02 | 37% | 23% | 15% |
| 1994 | 42,66 | 117,18 | 183,33 | 279,58 | 36% | 23% | 15% |
| 1995 | 44,85 | 124,48 | 198,26 | 282,46 | 36% | 23% | 16% |
| 1996 | 48,7 | 130,79 | 211,54 | 319,38 | 37% | 23% | 15% |
| 1997 | 51,06 | 140,86 | 230,96 | 318,34 | 36% | 22% | 16% |
| 1998 | 53,24 | 150,27 | 244,9 | 344 | 35% | 22% | 15% |
| 1999 | 60,07 | 167,53 | 269,99 | 345,59 | 36% | 22% | 17% |
| 2000 | 61,44 | 181,26 | 292,78 | 354,2 | 34% | 21% | 17% |
| 2001 | 69,6 | 210,11 | 333,99 | 383,18 | 33% | 21% | 18% |
| 2002 | 73,17 | 229,08 | 355,51 | 397,78 | 32% | 21% | 18% |
| 2003 | 78,51 | 251,14 | 386,34 | 419,48 | 31% | 20% | 19% |
| 2004 | 83,29 | 275,77 | 416,43 | 443,67 | 30% | 20% | 19% |
| 2005 | 93,5 | 316,51 | 474,76 | 457,6 | 30% | 20% | 20% |
| 2006 | 114,23 | 371,22 | 555,46 | 575,3 | 31% | 21% | 20% |
| 2007 | 125,53 | 447,31 | 644,19 | 599,8 | 28% | 19% | 21% |
| 2008 | 134,77 | 481,35 | 714,31 | ND | 28% | 19% | ND |

1 - BILLETS DE BANQUE

Le nombre de billets en circulation a atteint, en fin d'année 2008, 1 milliard de coupures, enregistrant une progression de 5,9%, contre 19% et 8,3% respectivement en 2006 et 2007.

VENTILATION PAR COUPURE DES BILLETS EN CIRCULATION A FIN 2008 (EN VOLUME)

Comparativement à fin 2007, la part de la coupure de 200 dirhams a augmenté de 39% à 41% à fin 2008, alors que celles de 100 et 20 dirhams sont revenues respectivement durant la même période, de 47% à 46% et de 8% à 7%. Parallèlement, la proportion des billets de 50 DH est demeurée inchangée avec 5%.

Exprimée en valeur, la part de la coupure de 200 DH continue de progresser en passant de 59% en 2006 à 61% en 2007 et à 62% en 2008 et ce, au détriment de la part de la coupure de 100 DH qui a baissé à 35% en 2008 contre 38% en 2006 et 36% en 2007.

PART DES BILLETS DANS LA CIRCULATION FIDUCIAIRE (EN VALEUR)

(En millions de Dirhams)

| Coupures | Fin 2007 | | Fin 2008 | | Evolution 2008/2007 |
|--------------|----------------|-------------|----------------|-------------|------------------------|
| | Montant | Part | Montant | Part | |
| 200 DH | 75 007 | 61% | 82 763 | 62% | +10,34% |
| 100 DH | 44 839 | 36% | 45 981 | 35% | +2,55% |
| 50 DH | 2 188 | 2% | 2 327 | 2% | +6,35% |
| 20 DH | 1 466 | 1% | 1 528 | 1% | +4,23% |
| 10 DH | 93 | 0% | 92 | 0% | -1,08% |
| Total | 123 593 | 100% | 132 691 | 100% | +7,36% |

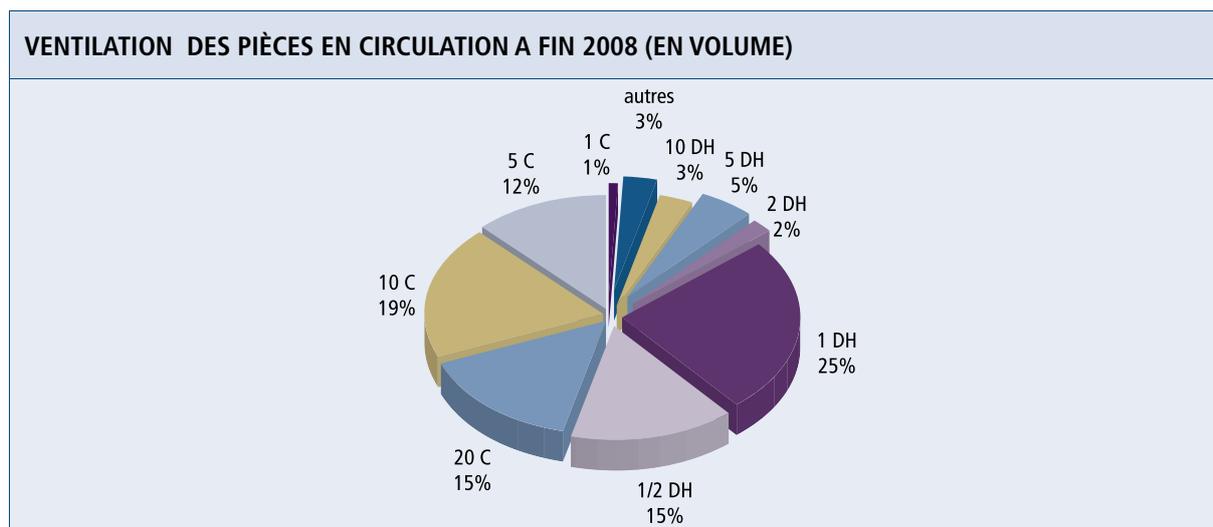
Il y a lieu de préciser que la part des billets de la nouvelle série dans le total des billets en circulation s'est renforcée, passant de 25% à 72% entre 2005 et 2008.

2 - MONNAIE DIVISIONNAIRE

Affichant le même trend haussier que les billets, le volume des pièces en circulation s'est établi à près de 2 milliards de dirhams en fin d'exercice, enregistrant ainsi une évolution de l'ordre de 4,4% contre 3,6% en 2007.

La structure de la circulation métallique en volume reste empreinte par la prédominance des pièces de 1 dirham, ½ dirham, 20 centimes, 10 centimes et 5 centimes, qui totalisent environ 86%, avec des taux respectifs de 25%, 15%, 15%, 19% et 12%.

La part des pièces de 5 dirhams a connu une faible progression d'une année à l'autre, passant de 4% à 5% alors que les parts des autres dénominations sont demeurées inchangées en 2008.



L'examen de la répartition de la circulation métallique en valeur montre que les parts des pièces de 10 Dirhams et 5 Dirhams sont passées en un an, respectivement, de 31% à 32% et de 21% à 22%, par contre la proportion de la pièce de 1 dirham a régressé de 24% à 23%. Il en ressort que ces trois pièces concentrent à elles seules 77% du montant global des pièces en circulation en 2008.

PART DES PIÈCES DANS LA CIRCULATION MÉTALLIQUE (EN VALEUR)

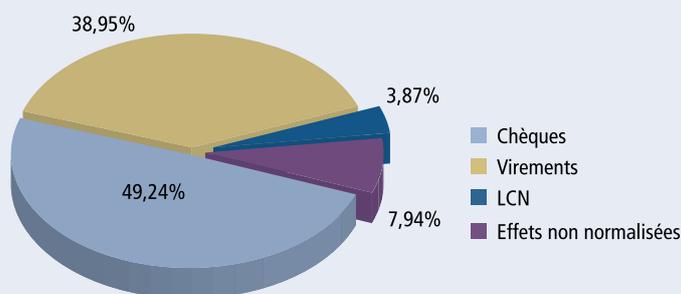
(En milliers de Dirhams)

| Coupures | Fin 2007 | | Fin 2008 | | Evolution 2008 / 2007 |
|--------------|------------------|-------------|------------------|-------------|--------------------------|
| | Montant | Part | Montant | Part | |
| 10 DH | 611 864 | 31% | 657 588 | 32% | +7,47% |
| 5 DH | 410 738 | 21% | 456 848 | 22% | +11,23% |
| 2 DH | 79 043 | 4% | 95 363 | 4% | +20,65% |
| 1 DH | 465 743 | 24% | 487 949 | 23% | +4,77% |
| 1/2 DH | 138 577 | 7% | 145 430 | 7% | +4,95% |
| 20 Cts | 58 564 | 3% | 60 759 | 3% | +3,75% |
| 10 Cts | 36 881 | 2% | 38 235 | 2% | +3,67% |
| 5 Cts | 11 756 | 1% | 11 859 | 1% | +0,88% |
| 1 Ct | 246 | 0% | 247 | 0% | +0,41% |
| Autres | 127 434 | 7% | 126 011 | 6% | -1,12% |
| Total | 1 940 846 | 100% | 2 080 289 | 100% | +7,18% |

II. MONNAIE SCRIPTURALE

Les montants nets compensés des valeurs échangées sur l'ensemble des places de compensation se sont établis à 1 795, 2 milliards de dirhams en 2008, en hausse de 15,3% par rapport à 2007. Cette progression résulte essentiellement de la hausse de 14,1% des chèques échangés qui se sont établis à 883,9 milliards de dirhams contre 774,7 milliards de dirhams une année auparavant, suivie des virements qui ont enregistré également une progression de 2,1% s'établissant à 699,2 milliards de dirhams contre 684,5 milliards de dirhams en 2007. Les effets non normalisés, quant à eux, ont accusé un recul de 29,2% s'établissant à 69,5 milliards de dirhams en 2008 contre 98,2 milliards de dirhams une année auparavant. Cette évolution s'explique par le déploiement de la lettre de change normalisée (LCN) par le SIMT, en juin 2008, dont le volume échangé s'est établi à 142,5 milliards de dirhams.

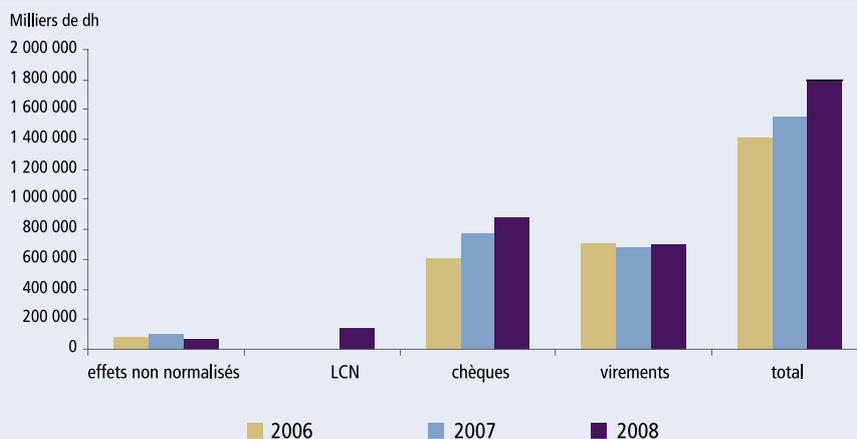
RÉPARTITION DES ÉCHANGES NETS COMPENSÉS POUR L'ANNÉE 2008



1 - OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

L'année 2008 a enregistré le maintien de la prédominance des chèques dans l'ensemble des paiements scripturaux. Leur part en valeur s'est, en effet, élevée à 49,2% contre 49,7% en 2007 devant les virements (38,9%), les LCN (7,9%) et les effets non normalisés (3,9%).

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES NETS COMPENSÉS



A cet égard, signalons la recrudescence du nombre de chèques rejetés en 2008, qui s'est établi à 626 561 chèques contre 548 147 une année auparavant, correspondant à une valeur de 19,2 milliards de dirhams contre 15,3 milliards de dirhams en 2007. Cette hausse s'est répercutée défavorablement sur les taux de rejet tant en nombre qu'en valeur qui se sont établis respectivement à 2,3% et 2,13% au lieu de 2,18% et 1,94% en 2007.

2 - TRANSFERTS PAR VIREMENTS

Les échanges de virements ont totalisé 699,2 milliards de dirhams en 2008 contre 684,5 milliards de dirhams en 2007, soit une légère hausse de 2,1%.

Par ailleurs, les échanges de virements compensés via le SIMT interviennent pour 73,9% du total des échanges intéressant cette valeur en 2008, alors que l'échange des chèques est entièrement dématérialisé depuis juin 2007.

3 - EFFETS

Les échanges d'effets non normalisés ont totalisé 69,5 milliards de dirhams en 2008, en baisse de 29% par rapport à 2007. Cette baisse s'explique essentiellement par la dématérialisation des échanges de Lettres de Change Normalisées (LCN) dont le montant s'est élevé à 142,5 milliards de dirhams.

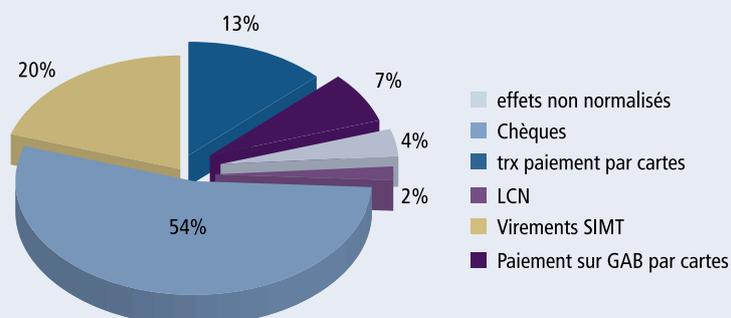
Parallèlement, la proportion, en nombre, des LCN rejetées est relativement élevée s'établissant à 13,8% en 2008, alors que celle des effets non normalisés s'est maintenue à 12,2% contre 12,1% en 2007.

4 - OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le nombre global de paiements par cartes (y compris les paiements sur GAB) s'est établi à 10,2 millions correspondant à une valeur de 4,3 milliards de dirhams contre 7,1 millions d'opérations pour une valeur de 3,3 milliards de dirhams une année auparavant, soit une augmentation de 43,2% en nombre et 28,4% en valeur. Cette forte hausse s'explique notamment par l'accroissement des paiements sur GAB dont le nombre s'est établi à 3,4 millions d'opérations pour une valeur 159,6 millions de dirhams contre 1,6 million d'opérations correspondant à près de 73 millions de dirhams une année auparavant.

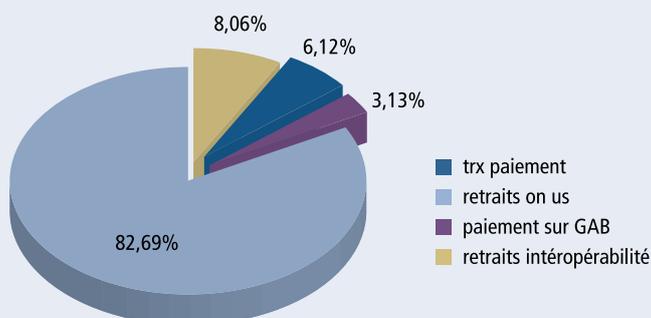
Rapporté aux paiements effectués par les autres moyens de paiement traditionnels, le nombre de paiements par cartes s'est établi ainsi à près de 20% en 2008 contre 17,5% une année auparavant.

LE NOMBRE D'OPÉRATIONS PAR CARTES DANS L'ENSEMBLE DES PAIEMENTS SCRIPTURAUX



Par ailleurs, les retraits d'espèces continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par le biais des cartes bancaires. En effet, le nombre de retraits effectués au Maroc par des cartes émises ou gérées par les établissements de crédit marocains a atteint, en 2008, près de 100 millions d'opérations correspondant à une valeur de 83,9 milliards de dirhams contre 85,1 millions pour une valeur de 71,8 milliards de dirhams en 2007.

RÉPARTITION PAR NATURE DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR CARTE



بنك المغرب
بنك المغرب

CHAPITRE III

SECURITE DES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT AU MAROC

بنك المغرب

بنك المغرب

Le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes et moyens de paiement contribue à la stabilité financière et à la prévention du risque systémique. De plus, les systèmes de paiement servent de vecteur de transmission de la politique monétaire en assurant une circulation rapide et sûre de la monnaie Banque Centrale entre les établissements de crédit.

C'est ainsi que les dispositions de l'article 10 du Statut de Bank Al-Maghrib précisent clairement que, Bank Al-Maghrib est chargée de :

- « veiller au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes de paiement » ;
- « s'assurer de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes qui leur sont applicables ».

La surveillance exercée par la Banque couvre aussi bien les moyens de paiement scripturaux que les acteurs qui interviennent dans leur gestion et leur mise à disposition du public.

Dans ce cadre, Bank al Maghrib s'attèle également à adapter le cadre législatif et réglementaire afin de renforcer la crédibilité de l'ensemble des moyens de paiement.

I. SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

1 - CONVENTION MULTILATÉRALE DE SURVEILLANCE DES SYSTÈMES DE PAIEMENT

Bank Al-Maghrib, qui s'est toujours basée sur les meilleures pratiques dans le cadre de l'exercice de ses missions, a adopté les recommandations de la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Cette dernière a mis en place les normes et les principes afin d'assurer aux systèmes de paiement une sécurité et une efficacité aptes à faciliter et à encourager leur utilisation par la clientèle. Ces principes visent essentiellement :

- une gouvernance transparente ;
- la mise en place de critères d'accès ouverts et solides ;
- la maîtrise des risques ;
- une gestion appropriée des risques de crédit et de liquidité ;
- la robustesse opérationnelle des systèmes.

Sur la base de ces principes et pour définir les modalités d'exercice de sa mission de surveillance, Bank Al-Maghrib a opté pour un cadre conventionnel multilatéral. Cette orientation avait pour objectif d'emporter l'adhésion, l'implication et la responsabilisation de l'ensemble des gestionnaires des systèmes de paiement. De même l'adoption de règles communes de bonne gouvernance, de transparence, de sécurité, de prévention, de maîtrise des risques et de continuité de l'activité ont été retenus dans le cadre d'une convention finalisée en 2008.

Les modalités d'exercice de la mission de surveillance des systèmes de paiement définies par Bank Al-Maghrib concernent trois aspects :

- la classification des systèmes de paiement selon leur degré d'importance systémique et la fixation des exigences que le gestionnaire du système de paiement doit respecter. Cette classification tient compte en particulier :
 - de la nature des opérations qui sont compensées ou réglées par le système de paiement ;
 - du volume, tant en nombre qu'en montant, des opérations qui sont compensées ou réglées, en moyenne ou aux jours de pointe, par le système de paiement ;
 - du nombre de participants ou d'utilisateurs du système de paiement ;
 - de l'interdépendance entre ce système et d'autres systèmes de paiement ou de compensation et de règlement livraison des instruments financiers ;
 - de la possibilité, pour les participants, de recourir à court terme au système de paiement d'un autre gestionnaire pour le règlement de leurs opérations.
- l'évaluation des systèmes de paiement à l'effet de vérifier la conformité aux textes législatifs et réglementaires en vigueur ainsi que le respect par les gestionnaires des engagements qu'ils ont contractés en vertu de la convention précitée. A ce titre, Bank Al-Maghrib a la faculté de procéder à tout contrôle sur documents ou sur place.

- la formulation éventuelle des recommandations et le suivi de leur mise en œuvre effective dans les délais fixés par ses soins.

2 - SÉCURISATION DU SIMT

L'année 2008 a vu l'achèvement de l'étude relative à la mise en place de mécanismes de protection pour le SIMT conformément à la recommandation de Bank Al-Maghrib. Ces mécanismes sont de nature à assurer le règlement des soldes des affiliés au SIMT, en cas de défaillance d'un participant au système.

Ainsi, l'ASIMT a retenu l'instauration d'un fonds de garantie dont la répartition des parts des participants ainsi que les modalités de gestion seront définis dans un règlement intérieur, qui fera l'objet d'une validation par Bank Al-Maghrib.

II. SÉCURITÉ DES MOYENS DE PAIEMENT

La sécurité des moyens de paiement couvre un aspect fondamental de la mission de surveillance de Bank Al-Maghrib étant donné qu'elle est nécessaire au maintien de la confiance du public dans ces instruments de paiement.

1 - SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT

Dans le cadre de la mise en place et du suivi des actions entreprises pour assurer et renforcer la sécurité des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib a instauré un certain nombre de Comités auxquels ont été associées la majorité des parties prenantes notamment les banques de la place, qui sont au cœur de l'émission et de la gestion des moyens de paiement.

Concernant la mise en conformité des systèmes monétiques des établissements bancaires avec les standards internationaux, un Comité de pilotage, composé des représentants de Bank Al-Maghrib, du GPBM, du CMI, des différentes banques de la place ainsi que de Barid Al-Maghrib, a été chargé de suivre la migration de ces systèmes vers la norme EMV (Europay Master card Visa) tant sur le volet acquisition que celui de l'émission. Aujourd'hui, l'ensemble des GAB bancaires et Terminaux de Paiement Electroniques (TPE) sont à la norme EMV.

Par ailleurs, le Comité ad hoc sur la fraude monétique, créé à l'initiative de Bank Al-Maghrib et composé des représentants de la Banque, du GPBM, du CMI, de la DGSN, de la Gendarmerie Royale, ainsi que des Ministères du Tourisme et de la Justice, a examiné en 2008 les cas récents de fraude enregistrés sur les guichets automatiques des établissements bancaires ainsi que les actions mises en place pour limiter lesdites fraudes. Il a été relevé que le montant tant en volume qu'en valeur des fraudes monétiques demeure marginal.

S'agissant des paiements en ligne, et soucieuse de la sécurité offerte par ces nouveaux moyens de paiement, Bank Al-Maghrib participe activement aux travaux du Comité pour la promotion du commerce électronique créé à l'initiative du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. Ce comité, plate-forme de concertation entre le secteur public et privé, a pour principal objectif de développer et de promouvoir le e-commerce au Maroc. Bank Al-Maghrib, en tant que membre permanent de ce Comité, a pour rôle de veiller à la sécurisation des cartes bancaires qui se présentent comme le moyen de paiement privilégié dans les transactions électroniques et de s'assurer de la sécurité des solutions offertes pour les paiements en ligne tant sur le plan technique qu'organisationnel.

Dans un cadre plus général, Bank Al-Maghrib s'active à la mise à niveau du cadre juridique régissant les moyens de paiement afin de combler les insuffisances observées par les textes actuels. Ainsi, afin d'assurer la crédibilisation du chèque en tant que moyen de paiement et la promotion de la bonne utilisation de la carte bancaire, en tant que moyen de retrait et de paiement, la Banque s'est engagée dans un processus de renforcement du volet pénal s'appliquant à certains délits de fraude. Pour cela, elle s'est appuyée sur les conclusions de la campagne de sensibilisation sur les chèques et celle sur les cartes bancaires qui ont été organisées respectivement en mars et novembre 2005.

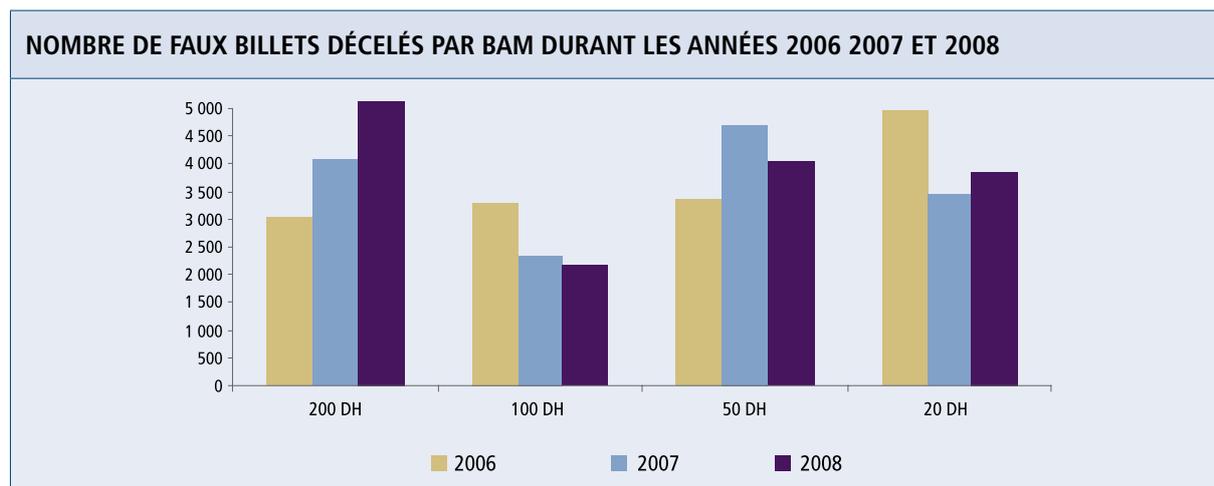
2 - LUTTE CONTRE LE FAUX MONNAYAGE

En nombre, le total des faux billets décelés par Bank Al-Maghrib a connu une hausse de 4%, passant de 14 574 billets en 2007 à 15 202 billets en 2008.

Par coupure, le nombre de faux billets a augmenté de 26% et de 11% respectivement pour les billets de 200 et 20 dirhams, alors que, parallèlement, il a connu une baisse de 7% et de 14% respectivement pour les coupures de 100 et 50 dirhams.

Il y a lieu de souligner qu'en valeur les parts réunies des faux billets en coupures de 20 et 50 dirhams avoisinent 52% de l'ensemble des billets faux décelés au niveau national.

Ce faisant, le nombre de faux billets décelés par Bank Al-Maghrib rapporté au volume des billets en circulation n'a pas connu d'évolution significative entre 2007 et 2008 et continue d'avoisiner 15 faux billets pour chaque million de billets en circulation. Ce rapport, reste très faible eu égard à celui constaté en 2008 dans la Zone Euro (56 faux billets) et au Canada (84 faux billets).



3 - CENTRALE DES INCIDENTS DE PAIEMENT

Durant l'année 2008, la Centrale des Incidents de Paiement (CIP) a reçu et traité :

- 302 746 déclarations d'incidents (au lieu de 296 670 en 2007), enregistrant une légère hausse de 2,1%, dont 84,5% concernent des personnes physiques et 15,5% des personnes morales.
- 111 854 déclarations de régularisation (en baisse de 3,2%) dont 88,9% émanant des personnes physiques et 11,1% de la part des personnes morales.
- 4 962 déclarations d'annulation (en baisse de 39,5%) imputables à hauteur de 77,5% aux personnes physiques et 22,5% aux personnes morales. Cette baisse est due principalement à la réduction du nombre de déclarations d'annulations effectuées par un établissement bancaire, du

fait de la mise à niveau de son application informatique, ce qui a permis la correction de certaines anomalies relatives aux déclarations d'incidents de paiement transmises à la Centrale.

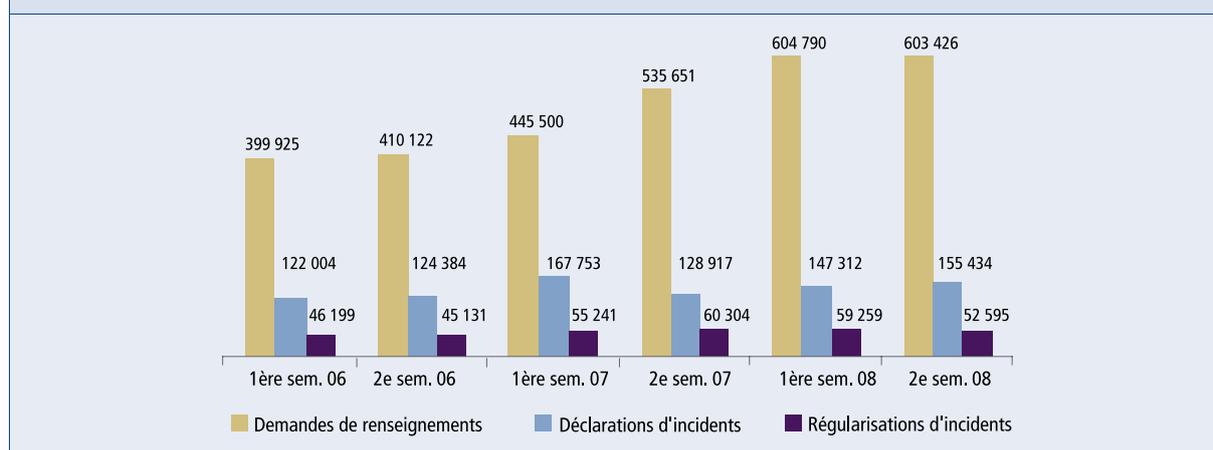
- 1 208 216 demandes de renseignements émanant des banques (dont 97,3% pour les personnes physiques), enregistrant une hausse de 23,1% par rapport à l'année 2007.

Il est à souligner que l'année 2008 a été marquée par deux faits importants, qui ne manqueront pas d'impacter, dans les années qui viennent, l'évolution des indicateurs de la Centrale des Incidents de Paiement, il s'agit :

- des incidents de paiement échus, qui s'élèvent à 172 136 (au lieu de 37 206 pour les deux derniers mois de l'année 2007)
- et de l'adhésion à la Centrale des Incidents de Paiement de Barid Al-Maghrib et CDG Capital.

| TYPLOGIE / NOMBRE | 2006 | 2007 | 2008 | Variation 2007/2006 | Variation 2008/2007 |
|---|---------|---------|------------------|---------------------|---------------------|
| Déclarations d'incidents de paiement | 246.388 | 296.670 | 302.746 | 20,41% | 2,05% |
| Annulations d'incidents de paiement | 11.435 | 8.196 | 4.962 | -28,33% | -39,46% |
| Régularisations d'incidents de paiement | 91.330 | 115.545 | 111.854 | 26,51% | -3,20% |
| Incidents de paiement échus | 0 | 37.206 | 172.136 | - | 363% |
| Demandes de renseignements | 810.047 | 981.151 | 1.208.216 | 21,12% | 23,14% |
| Interdictions judiciaires d'émettre des chèques | 111 | 86 | 128 | -22,52% | 48,84% |
| Réclamations (courrier et guichet) | 917 | 724 | 995 | -21,05% | 37,43% |

NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES PAR LA CIP



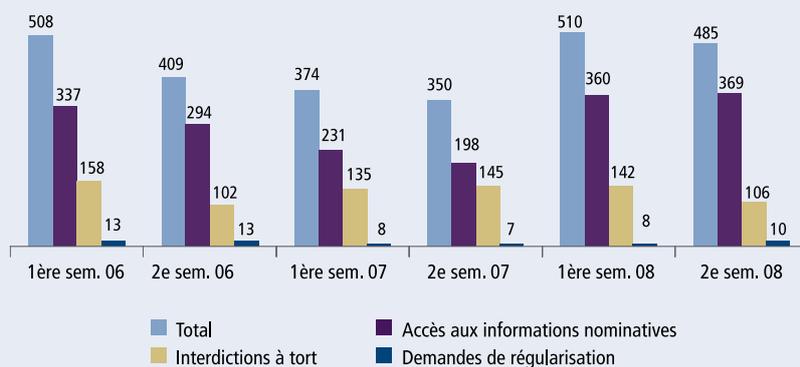
Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a reçu et traité 995 réclamations, contre 724 à fin décembre 2007 (soit une hausse de 37,4%).

Sur l'ensemble des réclamations reçues, il y a lieu d'indiquer que :

- 73,3%, soit 729 réclamations, ont porté sur des demandes d'accès aux informations nominatives des titulaires de comptes (contre 59,3% au cours de l'année 2007),

- 65,8% (655 réclamations) ont été déposées directement au Service (contre 54,8% durant l'année 2007) et 34,2% (340 réclamations) reçues par courrier,
- 24,5% (248 réclamations) ont concerné des interdictions à tort pour lesquelles Bank Al-Maghrib a adressé des demandes d'annulation aux banques et en a assuré le suivi (contre 38,7% pour l'année 2007).

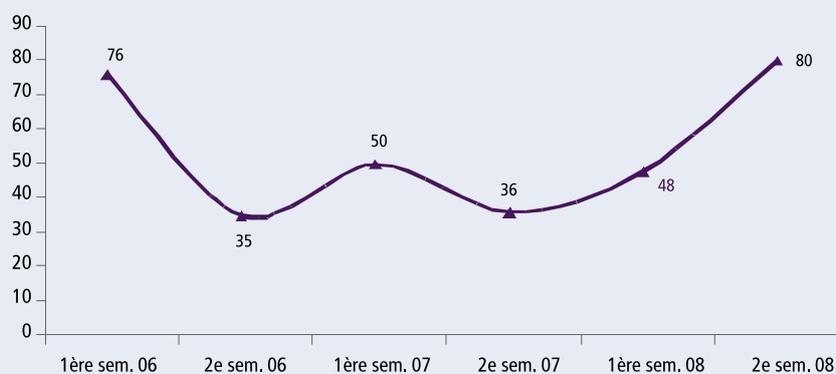
RÉCLAMATIONS REÇUES ET TRAITÉES PAR LE SPTC



Parallèlement, Bank Al-Maghrib reçoit et traite régulièrement des demandes de renseignement et d'accompagnement reçues par téléphone, émanant des titulaires de comptes, dont le nombre a atteint 2 057 appels durant l'année 2008, soit une moyenne mensuelle de 171 demandes.

La CIP a, d'autre part, reçu 128 notifications de jugements d'interdictions d'émettre des chèques durant l'année 2008, dont elle a assuré la diffusion auprès de l'ensemble des établissements bancaires, contre 86 au titre de l'année 2007.

EVOLUTION SEMESTRIELLE DES INTERDICTIONS JUDICIAIRES*

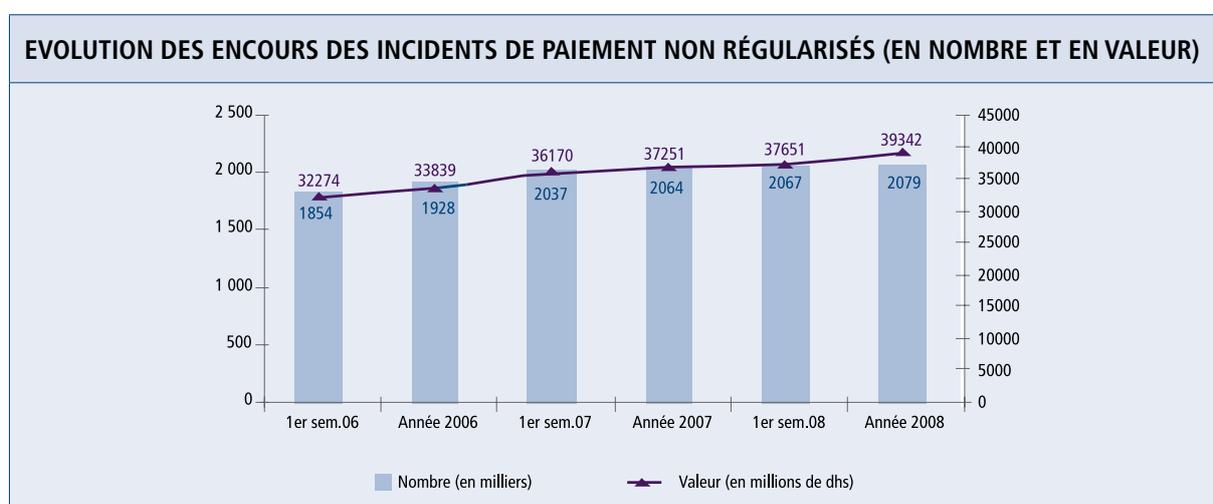


(*) Ces interdictions judiciaires émanent principalement des tribunaux de Marrakech, d'Essaouira et de Safi

3.1 - Encours des incidents de paiement

Le nombre des incidents non encore régularisés à fin décembre 2008 a atteint 2 078 717, pour un encours global de 39,3 milliards de dirhams, contre respectivement 2 064 355 incidents et 37,3 milliards de dirhams une année auparavant, soit une légère hausse de 0,7% en nombre et 5,6% en valeur (contre respectivement 7,1% et 10,1% par rapport à l'année 2007).

Par ailleurs, le nombre total des incidents de paiement déclarés depuis le 3 octobre 1997¹ jusqu'à fin décembre 2008 s'est élevé à 3 192 177 incidents, en hausse de 10,5% par rapport à l'année 2007, dont 26,43% ont été régularisés, 6,6% échus et 1,9% annulés.



La répartition par catégorie de clientèle du nombre total des incidents de paiement à fin décembre 2008 révèle que :

- 434 481 incidents ou 13,6% sont imputables à des personnes morales
- et 2 757 696 incidents ou 86,4% concernent des personnes physiques.

Le nombre de personnes interdites d'émission de chèques a, quant à lui, connu une légère hausse (0,9%) passant en une année de 466 106 (2007) à 470 333 (2008).

Ce nombre est ventilé comme suit :

- 31 520 personnes morales (6,7%)
- 438 813 personnes physiques (93,3%).

¹ Date de l'entrée en vigueur des dispositions du Code de Commerce relatives au chèque.

RÉPARTITION DES PERSONNES INTERDITES D'ÉMISSION DE CHÈQUES



3.2 - Ventilation des incidents de paiement déclarés depuis le 03 octobre 1997 répartis par montants de chèques

Le montant global des déclarations d'incidents de paiement à fin décembre 2007, réparti par tranches de montants de chèques émis, fait ressortir, notamment, que :

- les chèques inférieurs à 10 000 dirhams représentent 72,5% en nombre et seulement 14% en valeur ;
- les chèques supérieurs à 100 000 dirhams ne représentent que 2,3% en nombre et atteignent 42,3% en valeur.

Il est à signaler, par ailleurs, que le montant moyen des chèques impayés s'élève à 17 408 dirhams (contre 16 905 dirhams à fin décembre 2007) et recouvre une disparité importante entre personnes physiques (14 667 dirhams) et personnes morales (34 809 dirhams).

| Tranches | Nombre | | | Valeur (en millions de dirhams) | | |
|-------------------------------|-------------------|-------------|----------|---------------------------------|-------------|----------|
| | En valeur absolue | % | % cumulé | En valeur absolue | % | % cumulé |
| Inférieur à 500 DH | 280 964 | 8,80% | 8,80% | 98,57 | 0,18% | 0,18% |
| Entre 500 DH et 1000 DH | 361 577 | 11,33% | 20,13% | 297,42 | 0,54% | 0,71% |
| Entre 1000 DH et 5000 DH | 1 148 660 | 35,98% | 56,11% | 3 260,55 | 5,87% | 6,58% |
| Entre 5000 DH et 10 000 DH | 523 170 | 16,39% | 72,50% | 4 146,53 | 7,46% | 14,04% |
| Entre 10 000 DH et 50 000 DH | 698 837 | 21,89% | 94,39% | 16 471,70 | 29,64% | 43,68% |
| Entre 50 000 DH et 100 000 DH | 106 855 | 3,35% | 97,74% | 7 803,31 | 14,04% | 57,73% |
| Supérieur à 100 000 DH | 72 114 | 2,26% | 100,00% | 23 491,72 | 42,27% | 100,00% |
| TOTAL | 3 192 177 | 100% | | 55 569,80 | 100% | |

بنك المغرب

CHAPITRE IV

ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

I. ACTIONS DE BANK AL-MAGHRIB

En 2009, Bank Al-Maghrib va accompagner le parachèvement du processus de dématérialisation des échanges des moyens de paiement par le déploiement généralisé des avis de prélèvement via le SIMT. L'aboutissement de ce processus sera marqué par la fermeture des chambres de compensation manuelles qui constitue une action stratégique dans le cadre de la modernisation des systèmes de paiement.

Par ailleurs, Bank AL-Maghrib se focalisera sur la migration des cartes bancaires marocaines vers les cartes à puce selon la norme EMV. Cette action est nécessaire pour prévenir les cas de fraude qui commencent à concerner les cartes bancaires marocaines (source VISA et CMI), et dont la majorité sont actuellement à piste magnétique.

Parallèlement, la Banque va se consacrer à l'élaboration d'une stratégie à même de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement scripturaux. De même, une cartographie détaillée des différents instruments de paiement émis par émetteur sera dressée en 2009.

Concernant les systèmes de paiement, Bank Al-Maghrib va poursuivre les travaux de mise à niveau du cadre légal les régissant.

Pour le volet SRBM, les travaux vont porter essentiellement sur l'adaptation du système au nouveau modèle de règlement/livraison qui sera mis en place par Maroclear.

II. SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TÉLÉCOMPENSATION

Dans le cadre d'un plan d'orientation à moyen terme, l'ASIMT envisage de finaliser les chantiers déjà en cours de réalisation et de mettre en œuvre les projets suivants :

1 - RÉORGANISATION DES STRUCTURES INTERNES

Afin d'optimiser les coûts à long terme et d'améliorer la qualité des services délivrés à ses adhérents, l'ASIMT engagera en 2009 le projet de réorganisation interne incluant un processus de mise en conformité avec les bonnes pratiques d'ITIL et ce, dans une perspective de certification ISO 20 000.

La réorganisation de ses structures internes sera accompagnée par le renforcement des compétences humaines dont elle dispose aujourd'hui. L'Association compte, à cet effet, s'attacher les services de deux techniciens d'exploitation pour renforcer son équipe technique et offrir une continuité de service, notamment de nuit, et d'autres profils en adéquation avec les besoins de son évolution et sa pérennité.

2 - CRÉATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE L'ASIMT

Consciente de l'évolution stratégique de ses activités et de son positionnement désormais national, l'ASIMT veut se donner les moyens

s de renouveler son image de marque et d'apporter une cohérence à l'ensemble de ses supports de communication aussi bien interne qu'externe.

La priorité portera sur la création d'un logo et l'établissement d'une charte graphique pour l'ensemble des documents habituellement produits et édités par l'Association.

3 - NOUVEAUX SERVICES OFFERTS AUX BANQUES

L'Association mène également des réflexions sur :

- La mise en place d'une centrale d'information pour la communauté bancaire : un portail devrait permettre de communiquer aux tiers des informations générales et publications spécifiques inhérentes au secteur bancaire, au SIMT, à la dématérialisation...etc.
- Le partage d'informations émanant du SIMT : les premières réflexions s'orientent vers la mise en ligne d'un portail internet et d'un intranet dédié à la communauté bancaire :
 - Portail internet : Celui-ci aurait pour vocation de permettre la diffusion:
 - des informations générales sur le SIMT ;
 - des publications et études à caractère informationnel et/ou de sensibilisation.
 - Intranet réservé à la communauté bancaire et dont la première version a déjà été mise en ligne, plusieurs banques en bénéficiant déjà.
- La mise à la disposition des acteurs de la Télécompensation d'un centre de support technique informatisé (HelpDesk).

III. CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE

Les objectifs globaux pour 2009 visent d'une part, la poursuite de la progression de l'acquisition internationale en conformité avec les prévisions du développement touristique du pays, et d'autre part le développement très soutenu de la composante domestique de l'acquisition.

Par ailleurs le CMI vise à promouvoir la carte comme moyen de paiement chez les grands facturiers soucieux d'une bonne gestion de leurs ressources et d'une bonne qualité de service à leurs abonnés. Ainsi, après la signature fin 2007, d'une convention de partenariat avec IAM, le CMI compte signer en 2009, une nouvelle convention avec LYDEC et TENOR (un des grands distributeurs de WANA). D'autres conventions sont également prévues avec la CNSS, l'ONE, AMENDIS, WANA et MEDITEL.

Concernant l'activité e-commerce, le CMI compte accroître le nombre de sites marchands affiliés (30 en 2008) pour lesquels le canal des ventes sur Internet est stratégique et ce, dans différents secteurs : compagnies aériennes, artisanat, hôtellerie, agences de voyage, location de voiture, micro-informatique, etc....

بنك المغرب

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

STATISTIQUES

Annexe 1

CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS AU MAROC

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privative | | Total | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 5 567 | 3 270 | 0 | 0 | 0 | 0 | 5 567 | 3 270 |
| Au 31/12/2008 | 6 637 | 4 086 | 101 | 42 | 2 | 3 | 6 741 | 4 132 |
| Variation | 19,23% | 24,98% | | | | | 21,08% | 26,37% |

PAIEMENT DES PORTEURS MAROCAINS A L'ÉTRANGER

| Périodes | Visa | | Mastercard | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 20 | 41 | 3 | 6 | 24 | 47 |
| Au 31/12/2008 | 30 | 70 | 3 | 6 | 32 | 77 |
| Variation | 45,54% | 71,13% | -17,84% | 8,64% | 36,43% | 63,59% |

PAIEMENT DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

| Périodes | Visa | | Mastercard, Diners, JCB | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|-------------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 1 827 | 3 139 | 774 | 1 379 | 2 601 | 4 518 |
| Au 31/12/2008 | 1 952 | 3 261 | 848 | 1 474 | 2 801 | 4 736 |
| Variation | 6,84% | 3,91% | 9,63% | 6,89% | 7,67% | 4,82% |

RETRAITS « ON US » GLOBAUX

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privatives | | Total | |
|---------------|-------------------|------------|--------------|-----------|-------------------|------------|--------------|------------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 60 862 | 52 985 630 | 0 | 31 | 17 490 | 14 450 604 | 78 352 | 67 436 265 |
| Au 31/12/2008 | 69 829 | 60 619 465 | 15 | 11 066 | 21 254 | 17 366 978 | 91 097 | 77 997 509 |
| Variation | 14,73% | 14,41% | | | 21,52% | 20,18% | 16,27% | 15,66% |

RETRAITS INTEROPÉRABILITÉ NATIONALE (INTERBANCAIRES)

| Périodes | Visa / MasterCard | | Cartes cmi | | Cartes Privatives | | Total | |
|---------------|-------------------|-----------|--------------|-----------|-------------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 6 814 | 4 371 407 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 814 | 4 371 407 |
| Au 31/12/2008 | 8 856 | 5 927 020 | 14 | 12 574 | 4 | 8 577 | 8 874 | 5 948 171 |
| Variation | 29,98% | 35,59% | - | - | - | - | 30,25% | 36,07% |

RETRAITS DES PORTEURS ÉTRANGERS AU MAROC

| Périodes | Visa | | Mastercard | | Total | |
|---------------|--------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) | Nbre trx (K) | Val (MDH) |
| Au 31/12/2007 | 2 967 | 4 214 | 2 482 | 3 481 | 5 450 | 7 695 |
| Au 31/12/2008 | 3 252 | 4 670 | 2 549 | 3 694 | 5 801 | 8 364 |
| Variation | 9,60% | 10,83% | 2,68% | 6,10% | 6,45% | 8,69% |

ÉVOLUTION DU RÉSEAU GAB

| Année | Réseau GAB Maroc | Dont nouveaux installés | Var / An |
|-------|------------------|-------------------------|----------|
| 1997 | 373 | - | - |
| 1998 | 465 | 92 | 24,66% |
| 1999 | 574 | 109 | 23,44% |
| 2000 | 740 | 166 | 28,92% |
| 2001 | 968 | 228 | 30,81% |
| 2002 | 1 179 | 211 | 21,80% |
| 2003 | 1 385 | 206 | 17,47% |
| 2004 | 1 727 | 342 | 24,69% |
| 2005 | 2 132 | 405 | 23,45% |
| 2006 | 2 761 | 629 | 29,50% |
| 2007 | 3 159 | 398 | 14,42% |
| 2008 | 3 629 | 470 | 14,88% |

Annexe 2

SYSTÈME INTERBANCAIRE MAROCAIN DE TELECOMPENSATION

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES (MONTANTS BRUTS)

(en milliers de dirhams)

| | 2006 | 2007 | 2008 | Var 08/07 |
|--------------------------|-------------|-------------|---------------|-----------|
| effets non normalisés | 92 668 181 | 108 678 431 | 77 796 549 | -28,42% |
| LCN | - | - | 142 623 751 | - |
| chèques | 623 788 739 | 790 025 177 | 903 122 081 | 14,32% |
| virements ⁽¹⁾ | ND | ND | ND | - |
| Total | 716 456 920 | 898 703 608 | 1 123 542 381 | 25,02% |

(1) les virements ne sont donnés que pour leurs montants nets compensés. Aucune indication n'est fournie concernant le nombre et le montant des virements rejetés en chambres de compensation manuelles.

ÉVOLUTION DES ÉCHANGES (MONTANTS NETS COMPENSÉS)

(en milliers de dirhams)

| | 2006 | 2007 | 2008 | Var 08/07 |
|-----------------------|---------------|---------------|---------------|-----------|
| effets non normalisés | 81 750 720 | 98 226 959 | 69 546 096 | -29,20% |
| LCN | - | - | 142 538 870 | - |
| chèques | 614 034 502 | 774 695 883 | 883 917 800 | 14,10% |
| virements | 715 591 060 | 684 552 126 | 699 200 013 | 2,14% |
| Total | 1 411 376 282 | 1 557 474 969 | 1 795 202 779 | 15,26% |

Ce tableau reprend les montants nets compensés des valeurs échangées sur l'ensemble des places de compensation du royaume (y compris le SIMT).

ÉVOLUTION DES REJETS (EN VALEUR)

(en milliers de dirhams)

| | 2006 | 2007 | 2008 | Var 08/07 |
|-----------------------|------------|------------|------------|-----------|
| effets non normalisés | 10 917 461 | 10 451 472 | 8 250 453 | -21,06% |
| LCN | - | - | 84 881 | - |
| chèques | 9 754 236 | 15 329 294 | 19 204 281 | 25,28% |
| Total | 20 671 697 | 25 780 766 | 27 539 615 | 6,82% |

ÉVOLUTION DES REJETS (EN NOMBRE)

| | 2006 | 2007 | 2008 | Var 08/07 |
|-----------------------|----------------|----------------|------------------|---------------|
| effets non normalisés | 222 350 | 324 246 | 278 452 | -14,12% |
| LCN | - | - | 166 190 | - |
| chèques | 429 943 | 548 147 | 626 561 | 14,31% |
| Total | 652 293 | 872 393 | 1 071 203 | 22,79% |

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DE LA VALEUR DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|--------|-------|--------|
| effets non normalisés | 11,78% | 9,62% | 10,61% |
| LCN | - | - | 0,06% |
| chèques | 1,56% | 1,94% | 2,13% |

TAUX DE REJET (EN POURCENTAGE DU NOMBRE DES OPÉRATIONS ÉCHANGÉES)

| | 2006 | 2007 | 2008 |
|-----------------------|--------|--------|--------|
| effets non normalisés | 16,53% | 12,08% | 12,24% |
| LCN | - | - | 13,86% |
| chèques | 1,93% | 2,18% | 2,30% |

بنك المغرب

بنك المغرب

بنك المغرب